



Gouvernement
du Canada

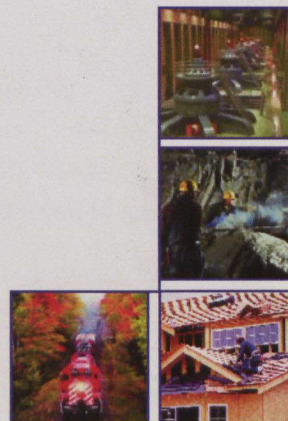
Government
of Canada

DOC
CA1
EA
2002B72
EXF



RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

**Pour un nouveau cycle de négociations efficace
à l'OMC : les grands enjeux du Canada**



DOCS
CA1 EA 2002B72 EXP
Government response to the report
of the Standing Committee on
Foreign Affairs and International
Trade : Building an effecti
.B4317191(E).B4317208(F)

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01027159 0

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre du Commerce international, 2002

ISBN 0-662-66780-8

N° de catalogue : E2-473/2002

Aussi disponible dans notre site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/consult3-f.asp



DOC

.b4317208(F)
.b4317191(E)

Table des Matières

INTRODUCTION

DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS

Recommandation 1 2

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Recommandation 2 3

Recommandation 3 4

Recommandation 4 5

Recommandation 5 5

Recommandation 6 6

Recommandation 7 6

Recommandation 8 7

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Recommandation 9 8

Recommandation 10 9

Recommandation 11 9

Recommandation 12 10

Recommandation 13 11

Recommandation 14 11

MESURES ANTIDUMPING, SUBVENTIONS ET MESURES COMPENSATOIRES

Recommandation 15 12

Recommandation 16 13

**Foreign Affairs and Int. Trade
Affaires étrangères et Commerce int.**

REV - 1 2013

**Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère**

**LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2**





AGRICULTURE

Recommandation 17	14
Recommandation 18	14
Recommandation 19	15

SERVICES

Recommandation 20	15
-------------------	----

CULTURE

Recommandation 21	16
-------------------	----

INVESTISSEMENT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

Recommandation 22	18
-------------------	----

LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT

Recommandation 23	19
Recommandation 24	21
Recommandation 25	22

TRANSPARENCE ET COMMUNICATIONS

Recommandation 26	23
Recommandation 27	23
Recommandation 28	24

DROITS DÉMOCRATIQUES

Recommandation 29	26
-------------------	----





RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Introduction

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent pour l'excellente tâche qu'ils ont accomplie dans le contexte du rapport intitulé « Pour un nouveau cycle de négociations efficace : les grands enjeux du Canada à l'OMC ». Le travail du Comité joue un rôle important dans les préparatifs du gouvernement en vue des prochaines négociations commerciales qui se dérouleront sous l'égide de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

Depuis la déclaration de Doha, des travaux considérables ont été entrepris dans tous les secteurs touchant aux négociations et au programme de travail. Un système commercial multilatéral non discriminatoire fondé sur des règles crée des opportunités économiques solides au Canada et dans les autres pays. Ce type de système favorise l'instauration, à l'échelle planétaire, d'un climat propice à la prospérité, à la démocratie, à la justice et à la stabilité sociale. Je suis convaincu qu'en poursuivant notre dialogue, dans un esprit de coopération, pendant toute la durée de ce cycle de négociations, nous obtiendrons, avec l'aide de nos partenaires, un régime fondé sur des règles commerciales plus équitables pour les divers pays membres et permettant au Canada d'atteindre ses objectifs en matière d'économie mondiale, de politique sociale et de développement durable.

Nos principaux objectifs en ce qui concerne les négociations sur l'agriculture sont de supprimer les subventions à l'exportation dans les plus brefs délais possible, de réduire dans des proportions considérables ou de supprimer le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et d'améliorer de façon marquée l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires. Dans le contexte des négociations portant sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, nous chercherons à obtenir la réduction ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires. Nous militerons en faveur des améliorations et des clarifications à apporter au Mémorandum d'accord sur le règlement des différends en vue de l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends efficace dans le contexte des accords commerciaux. Dans le cadre des négociations concernant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et compte tenu de l'échéance du 30 juin, le Canada a déjà présenté ses demandes d'accès aux marchés à divers autres pays afin de leur permettre de les examiner dans le cadre des négociations sur les services. Nous avons déclaré clairement et en termes non ambigus que lors de l'examen des requêtes d'accès présentées au Canada par d'autres pays en ce qui concerne les services, le gouvernement maintiendra sa latitude en matière de politiques dans les secteurs de la santé, de l'enseignement public, de la culture et des services sociaux. Le Canada n'a





en effet jamais eu l'intention et n'acceptera jamais de mettre en jeu dans les négociations son système de l'enseignement public ou son système de santé, ses services sociaux ni sa culture et il préservera son droit d'établir des règlements dans des secteurs comme la sécurité, l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ce nouveau cycle de négociations permettra en outre au Canada de promouvoir davantage la cohérence, surtout dans le cadre des relations entre le commerce et l'environnement.

Étant donné que les besoins des pays en développement sont au coeur du Programme pour le développement de Doha, le nouveau cycle de négociations de l'OMC donne aux nations commerçantes l'occasion de renforcer leurs institutions actuelles par une participation plus active et plus efficace de tous les membres, surtout des pays en développement et des moins avancés d'entre eux. On a reconnu à l'OMC que le Canada a joué un rôle de chef de file dans les questions liées au commerce et au développement; ce statut est dû principalement aux efforts de coordination de l'assistance technique liée au commerce et à l'initiative concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) que nous avons annoncée récemment, initiative qui ouvre les marchés canadiens en supprimant les droits de douane et les contingents sur la plupart des produits importés des 48 PMA, dont 29 sont membres de l'OMC.

Le gouvernement demeure fermement convaincu que le nouveau cycle de négociations de l'OMC et que la libéralisation du commerce en général sont avantageux pour les Canadiens et les Canadiennes. Les conclusions de votre rapport mettent en lumière divers défis que devra relever le Canada et elles nous aident à élaborer une approche fidèle des vues des Canadiens et Canadiennes dans le contexte de ces négociations.

DROITS DE DOUANE SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS

Recommandation 1

« Que le gouvernement du Canada déploie une action énergique au sein de l'OMC afin que soient éliminés ou réduits sensiblement les droits de douane existants sur les produits industriels. »

Le gouvernement approuve cette recommandation et, dans le contexte des négociations de l'OMC en cours, s'active à réclamer la réduction ou la suppression d'obstacles tarifaires considérables qui subsistent sur de nombreux marchés qui intéressent les exportateurs canadiens. En vue d'atteindre cet objectif, le Canada participe activement aux discussions approfondies à l'OMC portant sur les méthodes ou les « modalités » à suivre au cours des négociations. L'expérience a démontré que pour obtenir un résultat intéressant et équilibré, il est préférable d'avoir recours à diverses tactiques,





notamment : à des accords sectoriels dans lesquels les membres participants conviennent de supprimer les droits de douane (« Accords zéro-zéro ») ou de les harmoniser; à des réductions fondées sur une formule (un pourcentage); et au processus « demande-offre ». Le gouvernement recommande vivement une participation accrue aux ententes sectorielles existantes sur la franchise et l'harmonisation des taux tarifaires, surtout de la part des pays en développement se situant dans les tranches de revenu médianes ou supérieures. Nous comptons en outre proposer des accords de franchise dans d'autres secteurs qui intéressent le Canada, avec la participation du plus grand nombre possible de pays membres de l'OMC. Une réduction accrue des taux tarifaires canadiens devrait être accompagnée d'une amélioration concrète et considérable des niveaux d'accès à nos marchés prioritaires. Les principaux objectifs du Canada en matière de droits douaniers sont : 1. réduire et consolider les taux tarifaires appliqués; 2. réduire les taux consolidés élevés et les consolider à nouveau à des taux inférieurs; 3. élargir la portée des échanges en franchise; 4. élargir la portée des consolidations tarifaires des membres de l'OMC; 5. éliminer les tarifs vexatoires (les droits de moins de 2 p. 100); et 6. maximiser l'usage de taux de droits ad valorem (pourcentage de la valeur).

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Recommandation 2

« Que le Canada analyse soigneusement l'actuelle proposition visant à ajouter une « catégorie développement » dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et qu'il rende ses conclusions publiques. »

Le gouvernement approuve la recommandation que le Canada analyse soigneusement les diverses propositions concernant une « catégorie développement » faite dans le cadre des négociations sur l'agriculture de l'OMC. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les pays membres ont convenu que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié « font partie intégrante de tous les éléments des négociations » sur l'agriculture, « afin de permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins en matière de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural ». Le gouvernement pense que l'objectif de cette souplesse devrait être de faciliter la transition des pays en développement à un système commercial agricole équitable axé sur les marchés, ce qui correspond à l'objectif à long terme de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Les propositions concernant une « catégorie développement » regroupe diverses mesures stratégiques et divers types d'assouplissements. D'autres « catégories » et d'autres dispositions en matière de traitement spécial et différencié ont été proposées;





ainsi, l'Inde a proposé une « catégorie sécurité alimentaire ». Le gouvernement examine les mérites de ces diverses propositions dans le contexte des trois principaux éléments des négociations sur l'agriculture, à savoir : l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et le soutien interne. Dans le cadre des consultations en cours, le gouvernement organisera cet automne une session à l'intention des organisations non gouvernementales afin d'examiner en détail les mesures de politique associées à une « catégorie développement ». À mesure que les négociations progressent, le gouvernement continuera de consulter les parties intéressées sur ces questions et collaborera en toute bonne foi et de façon constructive avec les pays en développement pour s'assurer que le processus de réforme tienne compte des besoins et des intérêts de tous les pays membres de l'OMC.

Recommandation 3

« Que le Canada joue un rôle de chef de file dans la promotion de l'accès des pays en développement aux marchés du monde industrialisé et qu'à cette fin il fasse des concessions unilatérales pour améliorer l'accès au marché canadien des produits provenant de ces pays. Que le gouvernement fédéral réfléchisse aussi à la nécessité de fournir une aide transitoire aux industries et aux travailleurs touchés par cette mesure. »

Le gouvernement approuve la recommandation en autant qu'elle ne soit pas interprétée comme recommandant des concessions unilatérales globales. Le Canada n'a cessé d'améliorer l'accès aux marchés des pays en développement par divers mécanismes, à la fois unilatéraux (par exemple, des examens du Tarif de préférence général, l'Initiative d'accès aux marchés pour les PMA) et réciproques (accords bilatéraux, engagements à l'OMC). Depuis 1974, le Canada instaure des tarifs préférentiels (en vertu du Tarif de préférence général) sur la plupart des produits importés de pays en développement pour faciliter leur croissance économique et leur développement. En outre, comme il l'a annoncé au mois de juin, le gouvernement améliorera considérablement le traitement tarifaire canadien des produits en provenance des pays les moins avancés. À partir du 1er janvier 2003, il accordera l'accès en franchise et hors contingent à toutes les importations de ces pays, à l'exception des produits laitiers, de la volaille et des oeufs (voir Réponse à la recommandation 7). Le Canada joue un rôle de chef de file dans les négociations sur le Programme pour le développement de Doha dans le but d'intégrer davantage les pays en développement aux travaux de l'OMC et il continuera de militer en faveur d'une amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement au cours des négociations.





Recommandation 4

« Que le gouvernement fédéral défende énergiquement les dispositions de traitement spécial et différencié pour les pays en développement, qui accordent à ces derniers des délais plus long pour la mise en oeuvre des ententes de l'OMC et que, lorsqu'il défendra cette position à l'OMC, il favorise en outre l'établissement de règles claires et équitables concernant la façon dont sera déterminé le droit à ce traitement, afin que les pays ne puissent pas s'en prévaloir sans que cela soit justifié. »

Le gouvernement approuve en principe la recommandation concernant la défense du traitement spécial et différencié pour les pays en développement et il examinera les diverses dispositions plutôt que de porter toute son attention sur une seule. Le gouvernement adhère toujours au principe du traitement spécial et différentiel (S&D) à l'OMC et préconise activement un examen approfondi de cette question. L'objectif est de s'assurer que les dispositions de traitement spécial et différencié soient pertinentes, afin de déterminer quelles dispositions sont les plus utiles pour les pays en développement et de trouver un moyen de les rendre plus efficaces. Cette démarche implique un examen des diverses dispositions dans le but de déterminer lesquelles ont une incidence positive reconnue sur le développement et les critères d'admissibilité au traitement spécial.

Recommandation 5

« Que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file dans la prestation aux pays en développement d'une assistance technique liée au commerce et que, dans le but de trouver le meilleur moyen de le faire, il s'engage également à accroître sa contribution aux programmes de renforcement des capacités. »

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) coordonnent leurs efforts avec d'autres ministères fédéraux afin de dispenser une assistance technique liée au commerce et de renforcer les capacités de façon plus efficace. On s'efforce actuellement de regrouper de l'information sur les divers services d'assistance offerts par le gouvernement fédéral dans une base de données accessible à tous les membres de l'OMC. L'objectif est d'offrir une assistance technique plus ciblée dans le cadre de l'OMC, avec le concours d'autres organismes internationaux et donateurs étrangers. Le Canada a versé une contribution de 1 million \$ au Fonds global d'affectation spéciale et une de 300 000 \$ à l'Institut de formation de l'OMC.





Recommandation 6

« Que le Canada maintienne sa politique actuelle à l'OMC, laquelle consiste à s'opposer à toute modification des dispositions actuelles relatives à l'homologation obligatoire qui empêcherait les pays en développement sans capacité de fabrication adéquate d'importer des médicaments génériques en cas d'urgence en matière de santé publique. Le Canada devrait aussi promouvoir l'établissement d'un fonds international spécial qui servirait à aider les pays en développement qui ne le peuvent pas à se procurer ces médicaments. »

Le Canada a participé à la formulation de la Déclaration du 14 novembre 2001 sur l'Accord sur les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la santé publique. Cette déclaration confirmait que l'Accord sur les ADPIC comprend un assouplissement permettant aux pays en développement et aux pays les moins avancés de prendre des mesures en ce qui concerne les problèmes de santé publique et de faciliter l'accès de tous aux médicaments. Elle reconnaissait en outre que certains de ces pays pouvaient faire face à des difficultés particulières au moyen de licences obligatoires. Cette question fait actuellement l'objet de discussions au Conseil des ADPIC de l'OMC pour trouver une solution tout en veillant à ce que la recherche et le développement se poursuivent en vue de la création de meilleurs médicaments. Le Canada participe activement à ces discussions et facilite également l'accès aux médicaments par le biais de son programme bilatéral d'aide et d'initiatives multilatérales comme le Fonds global d'affectation spéciale pour la lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria, auquel le Canada s'est dernièrement engagé à verser une contribution de 150 millions \$. Le gouvernement reconnaît la nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence des activités dans le domaine de l'aide au développement sont indispensables.

Recommandation 7

« Que le gouvernement du Canada élimine unilatéralement les tarifs douaniers et les contingents qui limitent encore les importations en provenance des pays les moins avancés, à l'exception des produits agricoles à offre réglementée. En outre, le gouvernement fédéral doit s'efforcer de décourager le transbordement de marchandises depuis les pays auxquels des contingents continuent de s'appliquer. Cette ouverture du marché devrait être réalisée le plus tôt possible, et au plus tard le 31 décembre 2002. »

Le gouvernement approuve cette recommandation. Il a annoncé une initiative unilatérale visant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) le 27 juin 2002. À partir du 1^{er} janvier 2003, tous les produits des 48 PMA (sauf les produits à offre réglementée, c'est-à-dire les produits laitiers, la volaille et les oeufs)





pourront être importés au Canada en franchise et hors contingent. L'initiative du Canada sera le régime de préférence pour les PMA le plus élaboré instauré par un pays industrialisé, en raison du nombre de pays et de produits admissibles et de sa simplicité administrative. Cette initiative accorde aux pays les moins avancés un traitement préférentiel dans des secteurs clés pour eux : le vêtement, les textiles et l'agriculture. Le gouvernement a en outre évalué puis confirmé sa capacité d'aider au besoin les travailleurs touchés par cette initiative par l'intermédiaire des programmes existants. Le gouvernement renforce la capacité de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de contrôler, de vérifier et d'appliquer les règles d'origine en ce qui concerne le vêtement et les textiles, afin d'enrayer le problème du transbordement de marchandises non admissibles au traitement préférentiel.

Recommandation 8

« Que, comme certains secteurs d'activité supporteront une part disproportionnée des coûts économiques liés à la proposition du gouvernement du Canada d'ouvrir le marché canadien aux pays les moins avancés, le gouvernement fédéral offre une aide transitoire aux industries et aux travailleurs de ces secteurs qui seront touchés. »

Le gouvernement approuve en principe cette recommandation. Il a confiance dans les capacités des entreprises canadiennes des secteurs des textiles et du vêtement de s'adapter et de rester concurrentielles, compte tenu des compétences des travailleurs canadiens et de l'excellence de l'infrastructure. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'emplois, la production intérieure et les exportations ont augmenté dans ces secteurs, bien que les importations aient augmenté également. Cette performance est due en grande partie à une très forte croissance des exportations qui assure l'avenir de l'industrie canadienne. Le ministre de l'Industrie, Allan Rock, a annoncé un cadre stratégique visant à accroître la compétitivité internationale des secteurs canadiens du vêtement et des textiles, dont le budget sera de 33 millions \$. Cette initiative, qui est axée principalement sur les pratiques exemplaires, des initiatives de marketing et le commerce électronique, aidera les entreprises canadiennes à tirer parti des débouchés mondiaux dans ces deux secteurs. Le gouvernement consultera régulièrement les représentants des deux secteurs pour l'élaboration de ce programme.





RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Recommandation 9

« Que le gouvernement du Canada sollicite activement l'appui des autres membres de l'OMC en vue d'une révision du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends qui rendrait les réparations obligatoires dans les cas de non-observation des décisions d'un groupe spécial lorsque le pays lésé le demande en remplacement de la suspension de concessions équivalentes. Les droits antidumping et les droits compensatoires non conformes devraient être intégralement remboursés. »

Le gouvernement approuve la recommandation du Sous-comité à l'effet que le Canada devrait encourager une révision du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MRD) pour établir des mécanismes plus efficaces en vue d'encourager l'observation par les membres des obligations liées à l'OMC et des décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD). Le gouvernement estime, comme l'a signalé le Sous-comité, que l'observation des obligations liées à l'OMC et la mise en oeuvre des rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel de l'OMC sont indispensables pour maintenir l'intégrité du système de règlement des différends. Dans la plupart des cas, les membres respectent leurs obligations. Dans les quelques cas de non-observation, le MRD privilégie actuellement les réparations ou autorise des mesures de rétorsion sur une base temporaire en attendant que la partie concernée observe ses obligations. Aucune des deux options n'est rentable ou efficace dans tous les cas. En outre, les mesures de rétorsion fondées sur des sanctions commerciales vont à l'encontre des objectifs liés à la libéralisation des échanges, peuvent desservir les intérêts des entreprises et des consommateurs et font monter les tensions bilatérales entre des partenaires commerciaux.

Le gouvernement reconnaît que des révisions du MRD qui rendraient les réparations obligatoires en remplacement de mesures de rétorsion associées à la suspension de concessions équivalentes peut être une façon efficace d'encourager l'observation et une bonne solution de remplacement aux mesures de rétorsion. Le gouvernement pense également qu'il serait utile de discuter des questions associées au remboursement des droits antidumping ou des droits compensatoires non conformes aux obligations imposées par l'OMC, dans le cadre des négociations. Le Canada devrait prévoir que les négociations permettront de mettre en évidence des difficultés inhérentes à toute solution de rechange. À la Conférence ministérielle de Doha, les ministres ont fixé l'échéance pour la clôture des négociations sur le MRD à mai 2003. Compte tenu de la complexité des enjeux associés à la recherche de solutions de rechange aux mesures de rétorsion, il pourrait être difficile de dégager un consensus sur une nouvelle approche visant à garantir l'observation des obligations dans le délai restreint qu'ont les membres pour négocier des améliorations au MRD.





Recommandation 10

« Que le gouvernement fédéral cherche à obtenir un consensus à l'OMC sur une clarification des lignes directrices relatives à la mise en application des décisions de l'OMC. Il devrait en particulier recommander aux membres de l'OMC d'appuyer les révisions du MRD qui auraient pour effet d'élargir la portée de l'arbitrage aux termes de l'article 21.3 et de clarifier le rapport entre les articles 21.5 et 22 de manière à résoudre les problèmes d'ordre chronologique courants. »

Le gouvernement admet que le Canada devrait poursuivre ses efforts pour qu'on clarifie les règles du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MRD) régissant la mise en application des décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD) et qu'il devrait en particulier chercher à obtenir des révisions au MRD qui auraient pour effet de clarifier le rapport entre les articles 21.5 et 22 (ordre chronologique) et d'élargir la portée de l'arbitrage aux termes de l'article 21.3.

Les règles du MRD ne sont pas claires en ce qui concerne l'ordre chronologique des étapes que doivent suivre les membres lorsqu'il y a désaccord quant à savoir si une décision de l'ORD a été mise en application et si le recours à des mesures de rétorsion peut être autorisé. Le Canada appuyait déjà activement, avant le lancement des négociations sur le MRD, des révisions au MRD en vue de régler le problème de l'ordre chronologique. Une proposition présentée par le Canada et d'autres membres de l'OMC qui la coparrainaient avant la réunion ministérielle de Doha a facilité les négociations en cours à ce sujet.

Recommandation 11

« Que, pour améliorer l'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC, le gouvernement du Canada encourage activement les membres de l'OMC à mettre en application un processus interne de médiation strict permettant un règlement rapide des différends, faute de quoi il importerait d'envisager les possibilités de médiation externe. »

Le gouvernement reconnaît que la médiation doit être encouragée comme mécanisme de règlement des différends, dès les premières étapes du processus de règlement des différends. Au cours des prochaines négociations, le gouvernement encouragera une discussion sur les options qui permettraient un recours accru à la médiation à l'OMC en remplacement des procédures de litige. Les avantages du recours à la médiation, hors du cadre des règles de l'OMC, seront également examinés, bien que tout autre mécanisme ne devrait pas porter atteinte aux droits actuels des autres membres.





Recommandation 12

« Que le gouvernement fédéral presse les membres de l'OMC d'examiner la composition des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel de même que l'opportunité d'instituer des règles de preuve et de permettre les opinions dissidentes. En outre, il faudrait envisager d'habiliter l'Organe d'appel à ordonner le renvoi d'une décision pour faciliter le redressement des erreurs commises par les groupes spéciaux. »

Le gouvernement pense effectivement que le Canada devrait encourager les membres de l'OMC à examiner le système actuel des groupes spéciaux afin de déterminer s'il est efficace. Par la même occasion, il conviendrait de réfléchir à l'opportunité d'opter pour un bassin permanent de membres de groupes spéciaux au lieu du système actuel de sélection des membres selon les besoins, sous la supervision du Secrétariat de l'OMC. Le Canada devrait en outre encourager les membres de l'OMC à s'interroger sur l'opportunité d'augmenter le nombre de membres de l'Organe d'appel, actuellement composé de sept membres.

Le gouvernement pense aussi qu'il serait utile de préconiser d'envisager, dans le cadre des négociations sur le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD) d'accorder un pouvoir de renvoi à l'Organe d'appel, pour faciliter le redressement des erreurs commises par les groupes spéciaux ou intervenir lorsque leurs décisions sont incomplètes.

En ce qui concerne le choix des membres des groupes spéciaux, le gouvernement reconnaît que le processus actuel fondé sur les besoins puisse être trop long. Les cas dont sont saisis les groupes spéciaux sont de plus en plus complexes et nécessitent des compétences particulières et de l'expérience en politique et en droit commerciaux. Une modification du processus actuel augmenterait peut-être les chances de respecter les échéances et permettrait peut-être de choisir davantage d'experts comme membres des groupes spéciaux; elle permettrait peut-être en outre une interprétation et une application plus uniformes des règles aux termes des ententes concernées. Toute modification devra tenir compte des incidences sur les coûts. L'Organe d'appel, composé actuellement de sept membres, a fait jusqu'à présent des examens efficaces, efficaces et plausibles des décisions des groupes spéciaux. L'augmentation du nombre de membres de l'OMC et le recours actif au règlement des différends pourraient justifier une augmentation du nombre de membres de l'Organe d'appel.

Dans le cadre du système de règlement des différends, aucun cas n'a jusqu'à présent poussé le Canada ou d'autres membres à considérer un besoin spécifique d'établir des règles de preuve plus élaborées ou de permettre les opinions dissidentes comme des questions prioritaires dans le contexte des négociations. Cependant, on a relevé des cas où l'Organe d'appel n'a pas été en mesure de prendre une décision sur une ques-





tion parce que le groupe spécial concerné n'avait pas tiré de conclusions de fait suffisantes. Il conviendrait peut-être d'accorder à l'Organe d'appel un pouvoir de renvoi qui lui permettrait d'ordonner aux groupes spéciaux de réexaminer le cas en suivant des lignes directrices établies par l'Organe d'appel.

Recommandation 13

« Que, pour conférer une plus grande transparence au système de règlement des différends de l'OMC, le gouvernement fédéral lance une véritable campagne en vue d'obtenir des membres de l'OMC qu'ils acceptent d'ouvrir la procédure de règlement des différends au public et de donner un caractère public aux mémoires qu'ils soumettent aux groupes spéciaux de règlement des différends. »

Le gouvernement accepte de faire des efforts concertés pour dégager un consensus parmi les membres de l'OMC en ce qui concerne une plus grande transparence du processus de règlement des différends. Le Canada cherchera en particulier à obtenir un consensus sur l'ouverture de la procédure de règlement au public et sur l'accessibilité au public des mémoires que les membres soumettent aux groupes spéciaux et à l'Organe d'appel.

Pour dégager ce consensus, il faudra adopter des mesures pour assurer une protection accrue des informations commerciales confidentielles à toutes les étapes du processus de règlement des différends. Cette recommandation est analogue à la position que le Canada a adoptée au sein de l'Organe de règlement des différends (ORD) puisqu'il y prône une ouverture accrue de la procédure et la publication des mémoires présentés par les autres membres. Les mémoires présentés par le Canada dans le cadre du processus de règlement des différends sont accessibles au public et le Canada encourage déjà depuis un certain temps d'autres membres à suivre son exemple.

Recommandation 14

« Que le gouvernement du Canada exerce des pressions en vue de faire instituer, à l'OMC, une procédure officielle de présentation de mémoires d'amicus curiae, mais que la recevabilité et l'étude de ces mémoires relèvent exclusivement du groupe spécial concerné ou de l'Organe d'appel. »

Le gouvernement accepte cette recommandation du Sous-comité à l'effet que le Canada préconise l'institution d'une procédure officielle de l'OMC qui réglerait la question du rôle des mémoires d'amicus curiae dans le cadre du processus de règlement des différends. Il faudrait prévoir dans ce contexte une procédure convenue et normalisée permettant aux groupes spéciaux et à l'Organe d'appel de régler le problème des mémoires d'amicus curiae non sollicités. Le gouvernement apprécie





l'examen consciencieux que le Sous-comité a fait de la question de l'accessibilité du processus de règlement des différends aux intervenants non gouvernementaux. Le Sous-comité a signalé que les groupes spéciaux ont actuellement le droit de demander des informations et des renseignements spécialisés à qui bon leur semble, particuliers ou organisations. En ce qui concerne la participation d'autres intervenants que des gouvernements par le biais de mémoires d'amicus curiae, le gouvernement signale l'absence de consensus entre les membres en ce qui concerne le rôle de ce type de mémoires ou en ce qui concerne une procédure normalisée de règlement de cette question. Le gouvernement apprécie la suggestion qui a été faite au Sous-comité de veiller à ce qu'un accroissement des droits d'intervention en matière de mémoires d'amicus curiae non sollicités soit contrebalancé par un rapport direct avec les éléments factuels ou juridiques en cause et de veiller à ce qu'il ne compromette pas la capacité du processus des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel de fournir aux membres de l'OMC, un règlement rapide des différends tout en respectant les exigences de procédure.

MESURES ANTIDUMPING, SUBVENTIONS ET MESURES COMPENSATOIRES

Recommandation 15

« Que le gouvernement fédéral demande la clarification et le renforcement des règles de l'OMC applicables aux recours commerciaux dans le but explicite de mettre un frein à la multiplication perturbatrice des abus protectionnistes. Il lui faudrait mettre spécialement l'accent sur la réforme des règles antidumping de l'OMC en vue d'imposer les contraintes nécessaires au protectionnisme commercial. »

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans le cadre des négociations de l'OMC sur les mesures antidumping, le gouvernement demandera la clarification et l'amélioration des règles afin d'encourager une plus grande uniformité dans l'application de ces mesures et de réduire les obstacles injustifiés aux exportations canadiennes. Le gouvernement a également intérêt à ce que l'on maintienne l'efficacité des mesures antidumping pour faire obstacle aux pratiques de dumping préjudiciables aux producteurs canadiens. De telles mesures se sont avérées particulièrement efficaces à la suite de chocs économiques susceptibles de générer des activités de dumping, tels que les crises économiques asiatiques.

La prospérité du Canada est de plus en plus associée à un accès fiable aux marchés d'exportation et le recours à des mesures antidumping contre les exportations canadiennes peut avoir des répercussions profondes et même débilantes sur les entre-





prises canadiennes. Soixante-quatre pays ont mis en place un régime antidumping et le nombre de cas antidumping a augmenté à l'échelle mondiale. Depuis 1995, 1 845 actions antidumping ont été entreprises à l'échelle mondiale, portant le nombre de mesures en place à 1 063 à la fin de 2001. Un facteur important dans le contexte de cette tendance est que de nombreux pays en développement sont devenus des utilisateurs actifs de mesures antidumping, ce qui avive les préoccupations canadiennes au sujet d'un recours abusif à de telles mesures. En dépit de cette tendance, les exportations canadiennes ne sont pas une cible de choix des mesures antidumping et les États-Unis demeurent le pays qui a le plus souvent recours à de telles mesures contre le Canada.

En novembre 2001, à Doha, les membres de l'OMC ont convenu de lancer des négociations dans le but de clarifier et de renforcer les disciplines prévues par l'Accord antidumping et par l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires tout en préservant les concepts ou les principes fondamentaux et l'efficacité de ces instruments. La première phase de ces négociations est axée sur l'identification des problèmes. Des consultations visant de nombreux intervenants canadiens sont actuellement en cours et les opinions exprimées par les diverses parties aideront le gouvernement à identifier les questions qui devraient faire l'objet de négociations.

Recommandation 16

« Que le gouvernement du Canada entreprenne un examen en profondeur de ses propres règles antidumping, y compris tout changement jugé nécessaire à l'issue des négociations de l'OMC. »

Le gouvernement examine périodiquement ses lois afin de vérifier si elles sont encore pertinentes et efficaces. Dans ce contexte, la principale loi canadienne concernant les droits antidumping et les droits compensatoires, la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) a fait l'objet d'un examen parlementaire approfondi en 1996 qui a abouti à une série de modifications importantes qui sont entrées en vigueur en avril 2000. Outre ces examens approfondis, le gouvernement tient à s'assurer que les droits et les obligations du Canada liés aux accords internationaux en ce qui concerne l'utilisation de recours commerciaux soient dûment pris en compte dans les lois et règlements nationaux. Cet engagement est manifeste dans le régime actuel des droits antidumping et des droits compensatoires du Canada qui tient compte des résultats des cycles précédents de négociations commerciales multilatérales. Le gouvernement veillera à ce que tout examen nécessaire à la suite du présent cycle de négociations de l'OMC comporte une évaluation en profondeur de la conformité du régime des droits antidumping et des droits compensatoires du Canada aux règles de l'OMC.





AGRICULTURE

Recommandation 17

« Que le gouvernement fédéral obtienne le consensus de l'OMC pour que l'Accord sur l'agriculture prévoie l'élimination immédiate des subventions à l'exportation dans le secteur de l'agriculture. Le gouvernement devrait encourager l'OMC à examiner l'usage que font les pays des crédits à l'exportation, de la promotion des exportations et de l'aide alimentaire pour s'assurer que ceux-ci ne représentent pas l'équivalent de subventions. »

Le gouvernement approuve en principe cette recommandation. Les objectifs du Canada dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, annoncés en août 1999, portent sur l'élimination complète, dans les plus brefs délais possible, des subventions à l'exportation dans le secteur agricole et sur la création de règles permettant de s'assurer que les crédits à l'exportation et les programmes de garantie de crédits à l'exportation financés par les gouvernements, les activités de promotion et de développement des marchés d'exportation, certains types d'aide alimentaire ou d'autres formes d'aide à l'exportation ne deviennent pas un substitut des subventions à l'exportation. Le Canada a défendu jusqu'à présent vigoureusement ces objectifs dans les négociations et continuera de les défendre.

Recommandation 18

« Que l'on modifie l'Accord sur l'agriculture de l'OMC en vue de réduire substantiellement le soutien interne ayant des effets de distorsion sur la production ou les échanges. À cette fin, que l'on envisage sérieusement de fixer un plafond aux niveaux de soutien qui faussent la production ou les échanges, d'éliminer la catégorie bleue de subventions intérieures et de clarifier les programmes d'aide de la catégorie verte pour veiller à ce qu'ils ne faussent pas la production ou les échanges. »

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation. Les objectifs du Canada dans le cadre des négociations sont notamment de chercher à obtenir la plus forte réduction possible ou l'élimination du soutien interne ayant des effets de distorsion sur la production ou sur les échanges (soutien de la catégorie orange), y compris le soutien en vertu des programmes ayant pour effet de réduire la production ou programmes de la « catégorie bleue »; l'établissement d'un plafond sur les divers types de mesures nationales de soutien incluant celles de la « catégorie verte » (peu ou aucune répercussion sur la production et les échanges) et des catégories bleue et orange; un examen des critères de la catégorie verte pour éviter que le soutien de cette catégorie n'ait des effets de distorsion sur la production ou les échanges, et la reconnaissance définitive du principe que ce dernier type de soutien ne devrait pas faire l'objet de mesures compensatoires.





Recommandation 19

« Que, pour améliorer l'accès aux marchés dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture, le gouvernement du Canada prône l'établissement d'exigences en matière d'accès minimal de 5 p. 100 par produit en utilisant comme base de comparaison la période de consommation la plus récente possible. Des règles claires et obligatoires devraient régir l'administration des contingents tarifaires. En outre, il faudrait éliminer tous les taux de droit intra-contingent et réduire considérablement ceux qui ne protègent pas un contingent tarifaire. Il y aurait lieu également de procéder à des augmentations progressives négociées du niveau d'accès à l'importation, parallèlement à la mise en oeuvre et à l'application de nouvelles règles sur l'accès aux marchés. »

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation. Dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture, le gouvernement poursuit activement les objectifs énoncés dans la position de négociation du Canada. Le Canada cherche à obtenir une amélioration concrète et substantielle de l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires en ayant recours à diverses techniques de négociation. En ce qui concerne les produits assujettis aux droits tarifaires courants, le Canada tente d'obtenir la réduction la plus forte possible des taux tarifaires et la réduction considérable des écarts existant entre les taux consolidés pour des produits analogues concurrents et l'écart considérable entre le taux tarifaire applicable à un produit à l'état primaire et celui applicable au même produit après transformation. En ce qui concerne les produits assujettis à des contingents tarifaires (CT), le Canada prône l'accès en franchise de droits et l'accès intra-contingent pour un volume équivalant à au moins 5 p. 100 de la consommation actuelle du produit concerné, les contingents tarifaires étant établis par produit (p. ex. porc et pas viande) afin de réduire les disparités au niveau de l'accès effectif aux marchés. Le Canada prône en outre des règles visant à ce que l'administration des CT n'empêche pas l'accès permis par les CT.

SERVICES

Recommandation 20

« Que le gouvernement fédéral effectue un examen de l'incidence des engagements actuels aux termes de l'AGCS sur la prestation effective par les gouvernements canadiens de services de santé, d'éducation et sociaux et sur la réglementation qui les régit, et qu'il en publie les résultats. Cette étude devrait être mise à jour lorsque les négociations sur les services sous l'égide de l'OMC seront sur le point d'aboutir. »





Le gouvernement approuve cette recommandation. La participation du Canada aux négociations de l'OMC sur l'AGCS vise à améliorer le rendement des échanges dans le secteur des services et à accroître l'accès des exportateurs de services canadiens aux marchés étrangers. Il est possible d'atteindre ces objectifs importants tout en conservant notre marge de manoeuvre dans des secteurs de politiques clés. Par conséquent, le gouvernement commandera une étude sur l'incidence des engagements actuels du Canada aux termes de l'AGCS sur la prestation effective par les gouvernements canadiens de services de santé, d'éducation et sociaux et sur la réglementation qui les régit. Les résultats et la diffusion publique de l'étude permettront d'être mieux informé sur l'interaction entre les accords commerciaux internationaux et les cadres réglementaires nationaux. La position adoptée depuis des années par le gouvernement du Canada dans le contexte des accords commerciaux, à savoir préserver sa marge de manoeuvre dans les politiques concernant la santé, l'enseignement public et sociaux, continue de le guider dans les négociations commerciales auxquelles il participe actuellement, notamment dans celles de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) à l'OMC et dans celles concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). La santé, l'enseignement public et sociaux du Canada ne sont pas négociables.

CULTURE

Recommandation 21

« Que le gouvernement du Canada se donne les moyens de préserver et de promouvoir la diversité culturelle en accélérant ses efforts pour obtenir le nouvel instrument international sur la diversité culturelle dont il souhaite l'adoption. »

Le gouvernement ne cesse d'encourager la mise en place d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle depuis qu'il a adopté sa politique d'appui d'un tel instrument, c'est-à-dire depuis octobre 1999. Il a encouragé la communauté internationale à relever les défis que pose la mondialisation en matière de diversité culturelle dans diverses tribunes internationales, notamment au G-8, dont le communiqué du Sommet d'Okinawa de 2000 précise les points de vue communs des dirigeants des pays du G-8 sur plusieurs questions touchant à la diversité culturelle.

La déclaration d'avril 2001 du Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Québec, contient également un bref exposé des points de vue des dirigeants de l'Hémisphère sur l'importance de la diversité culturelle.





Conformément au Plan d'action du Sommet, le Canada a organisé, sous l'égide de l'Organisation des États américains (OEA), un séminaire d'experts sur la diversité culturelle; ces experts se sont réunis à Vancouver en mars 2002. Une réunion des ministres de la Culture ou des plus hautes autorités appropriées de l'OEA a également eu lieu en juillet 2002 à Cartagena (Colombie); c'était la première réunion du genre à l'échelle de l'Hémisphère.

À l'OMC, le Canada suit sa tactique éprouvée consistant à ne pas prendre d'engagements supplémentaires qui pourraient constituer une entrave dans la poursuite de ses objectifs en matière de politique culturelle. Au cours des négociations sur l'AGCS, le Canada a indiqué dans sa position de négociation initiale qu'il « ne souscrita à aucun engagement qui restreindrait sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de politiques culturelles tant qu'un nouvel instrument international, garantissant expressément le droit des pays membres à promouvoir et à préserver leur diversité culturelle, ne sera pas établi ». Le Canada a en outre prôné la mise au point d'un instrument à l'occasion de réunions bilatérales informelles avec des partenaires commerciaux importants comme la France, la Suède, la Suisse et l'Italie.

Dans d'autres tribunes, l'examen de la question de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation a abouti à des recommandations précises concernant la mise en place de l'instrument. Par exemple, en novembre 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Son Plan d'action recommandait aux membres d'approfondir le débat international sur les questions liées à la diversité culturelle et insistait notamment sur l'examen de la possibilité d'établir un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Dans le cadre de leur réunion de juin 2001, les ministres de la Culture de la Francophonie ont appuyé le principe d'un instrument réglementaire international universel appuyant la promotion de la diversité culturelle. Le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), regroupement officieux des ministres de la Culture de plus de 45 pays, est une autre tribune où les travaux sur la conception d'un éventuel instrument ont progressé. Le groupe de travail du RIPC, présidé par le Canada, a produit un projet d'instrument, y compris un énoncé du principe de son applicabilité, qui sera présenté à la prochaine réunion annuelle à Cape Town (Afrique du Sud), en automne 2002. Le Réseau international sur la diversité culturelle, une ONG qui tient régulièrement des réunions en même temps que le RIPC, devrait rendre public le texte de son propre projet d'instrument à l'automne.

D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle. Le gouvernement est et restera un des principaux promoteurs de ce type d'instrument au sein de la communauté internationale.





INVESTISSEMENT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

Recommandation 22

« Que le gouvernement du Canada s'applique à dégager un consensus au sein de l'OMC quant à l'importance d'instituer un accord international global pour protéger l'investissement dont seraient exclues les dispositions touchant les relations investisseur-État. »

Le gouvernement approuve cette recommandation portant sur la nécessité de s'appliquer à dégager un consensus parmi les membres de l'OMC quant à l'importance d'instituer un cadre multilatéral global pour l'investissement. L'investissement étranger est important pour le Canada étant donné que la valeur de l'investissement du Canada à l'étranger atteint 389,4 milliards \$ alors que l'investissement étranger direct au Canada n'a été que de 320,9 milliards \$ en 2001. Un accord multilatéral en matière d'investissement instaurant la transparence et la prévisibilité en ce qui concerne l'investissement direct canadien à l'étranger compléterait les accords existants de l'OMC (comme l'AGCS et l'Accord sur les mesures concernant les investissements [MIC]) instaurant des obligations liées à l'investissement. Il accroîtrait en outre le degré de protection et de traitement non discriminatoire des investissements canadiens qui ne sont pas visés par des ententes régionales ou bilatérales.

Afin d'encourager une issue positive à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC en ce qui concerne le lancement de négociations multilatérales sur l'investissement, le Canada entretiendra une étroite collaboration avec les membres du groupe de travail de l'OMC sur le commerce et l'investissement en vue de clarifier les éléments possibles d'un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement, tel qu'énoncé par les ministres dans la Déclaration de Doha. Ces éléments sont : portée et définition; transparence, non-discrimination; modalités concernant des engagements préalables reposant sur une approche fondée sur des listes positives de type AGCS; dispositions relative au développement, exceptions et sauvegardes concernant la balance des paiements; consultations; et règlement des différends entre les membres. Le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD) de l'OMC est structuré de façon à ne s'appliquer qu'aux différends entre États membres. Le règlement des différends entre investisseurs et gouvernements n'est pas envisagé dans le cadre institutionnel de l'OMC. En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, le Canada participera avec les autres membres de l'OMC à la formulation d'une stratégie ayant pour but de donner un plus grand appui aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans ce domaine.





Pour ce qui est de la politique de la concurrence, le gouvernement est en faveur de l'institution d'une entente multilatérale pour autant que cette entente ne compromette pas l'indépendance des autorités responsables des questions de concurrence. Un accord multilatéral pourrait inclure des mécanismes de coopération volontaire sans entraver la coopération aux termes d'ententes portant sur la coopération dans des cas précis. Un cadre de l'OMC en matière de coopération soutiendrait probablement le renforcement des capacités et l'assistance technique et permettrait d'échanger des opinions sur les questions liées à la politique de la concurrence, ce qui serait particulièrement utile pour les autorités nouvellement établies dans les pays en développement. Les dispositions de l'Accord de l'OMC en matière de coopération ne supplanteront pas les ententes bilatérales prévoyant des activités de mise en application liées aux divers cas.

LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT

Recommandation 23

« Que le gouvernement fédéral examine instamment les décisions récentes de l'Organe d'appel de l'OMC liées à l'environnement, en vue de déterminer dans quelle mesure la jurisprudence de l'OMC a évolué et s'il y a un besoin pressant de négociations sur la relation entre les obligations commerciales contenues dans les accords multilatéraux en matière d'environnement et les règles de l'OMC. »

À ce propos, le gouvernement analyse et évalue continuellement toutes les décisions des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel de l'OMC, y compris celles liées à l'environnement. Les décisions des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel portant sur des mesures environnementales ne sont pas nombreuses mais elles indiquent que les règles de l'OMC sont suffisamment souples pour s'adapter à de telles mesures pour autant qu'elles soient fondées sur de l'information scientifique et qu'elles ne soient pas appliquées de façon arbitraire et discriminatoire ou ne constituent pas une restriction déguisée au commerce international. Jusqu'à présent, aucun membre de l'OMC n'a contesté la cohérence des mesures de l'OMC mises en oeuvre par un autre membre pour donner suite à des mesures commerciales précises contenues dans des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

On a déjà négocié plusieurs AME et on en négociera peut-être d'autres contenant des mesures liées au commerce pour atteindre leurs objectifs. Le Canada a suggéré, dans le cadre du programme de travail régulier du Comité du commerce et de l'environnement, avant la réunion de Doha, qu'il serait prudent, pour des motifs liés au commerce et à l'environnement, que les membres de l'OMC clarifient la relation entre





les règles de l'OMC et les mesures commerciales prévues dans les AME. Le Canada a appuyé, avant même la Conférence de Doha, le principe de tenir des discussions plus approfondies sur cette question.

Le gouvernement pense que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement peuvent et doivent être complémentaires et que la libéralisation des échanges est compatible avec le développement durable. Il est essentiel d'encourager la coordination et la coopération, à l'échelle nationale et internationale, afin de faire face au caractère transnational des enjeux commerciaux et environnementaux. Le gouvernement est satisfait de l'inclusion dans le Programme pour le développement de Doha d'éléments liés à l'environnement et au développement durable, ce qui représente un progrès considérable sur le plan de l'intégration des considérations environnementales à l'OMC; il approuve la recommandation concernant l'opportunité de tenir des négociations sur l'environnement, y compris sur la réduction ou sur la suppression des obstacles tarifaires ou non tarifaires subsistants au commerce des produits et des services liés à la protection de l'environnement.

La Déclaration ministérielle donne mandat de tenir des négociations sur la relation entre les règles de l'OMC existantes et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AME. La portée de ces négociations est limitée aux cas où un membre de l'OMC est aussi partie à un AME. Les dispositions du paragraphe 32 prévoient des conditions supplémentaires. L'objectif du gouvernement dans le cadre de ces négociations sera de tirer parti de cette occasion unique de veiller à ce que l'issue des négociations renforce les politiques commerciales et environnementales multilatérales fondées sur le principe de la complémentarité et des avantages du système commercial multilatéral et de la régie environnementale multilatérale. La Déclaration ministérielle de Doha mentionne en outre le programme de travail courant du Comité du commerce et de l'environnement, dans le cadre duquel les discussions sur d'autres aspects de cette relation peuvent se poursuivre. Le Comité fera un rapport sur tous les aspects de son programme de travail à la cinquième session de la Conférence ministérielle prévue pour l'automne 2003 en faisant, dans les cas où cela sera approprié, des recommandations en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations.

Le Programme pour le développement de Doha est un ensemble de propositions soigneusement négociées reflétant les priorités des divers membres de l'OMC. Le progrès, ou son absence, dans un secteur des négociations peut avoir une influence sur d'autres groupes de négociation. Le Canada mettra tout en oeuvre pour que les négociations sur la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AME soient constructives et progressent parallèlement aux négociations dans d'autres secteurs. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international coordonne l'élaboration de la position du Canada dans le





cadre de ces négociations, avec la collaboration étroite d'Environnement Canada et de divers autres ministères ou organismes, notamment Industrie Canada et l'ACDI.

Recommandation 24

« Que le Canada cherche activement, au sein de l'OMC, à réduire les obstacles au commerce dans l'industrie des biens et services pour la protection de l'environnement. En négociant cette position à l'OMC, le Canada devrait garder présentes à l'esprit les limites que les obstacles au commerce des services peuvent imposer à la capacité des entreprises canadiennes de fournir le soutien technique nécessaire et le service après vente pour leurs produits environnementaux. »

Le gouvernement approuve cette recommandation: Les négociations sur la réduction ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services liés à la protection de l'environnement concernent un domaine où la libéralisation des échanges peut avoir des incidences positives pour l'environnement, le commerce et le développement et est par conséquent avantageuse sur tous les plans.

Le Canada a des intérêts importants en matière d'exportation de services environnementaux y compris, mais sans se limiter à cela, dans les secteurs mentionnés dans le rapport du CPAECI. Le Canada s'applique à réduire les obstacles au commerce dans les services environnementaux dans le cadre des négociations sur l'AGCS. Des négociations sur les biens environnementaux se dérouleront au sein du groupe de négociation sur l'accès aux marchés non agricoles (NAMAN). Le Comité du commerce et de l'environnement suivra, en séance spéciale, les progrès réalisés dans ces deux secteurs et tiendra des discussions sur les définitions. La coordination entre les négociateurs canadiens dans les trois groupes de négociation est permanente afin d'assurer la cohérence et de créer des synergies entre la libéralisation des échanges dans le secteur des biens et services environnementaux.

La libéralisation des échanges dans ce secteur est depuis longtemps une priorité en ce qui concerne le Canada. En 1997, le Canada était l'un des quatre pays membres de l'APEC qui ont signalé que le secteur des biens et services environnementaux est un secteur qui pourrait faire l'objet d'une libéralisation accélérée des échanges. Des experts techniques canadiens ont élaboré avec l'aide d'autres pays une proposition concernant la libéralisation des échanges dans ce secteur fondée sur des travaux antérieurs de l'OCDE. La proposition en question a été présentée et approuvée par les dirigeants de l'APEC dans le cadre de leur assemblée annuelle qui s'est tenue en novembre 1998, à Kuala Lumpur. Le Canada pense que les travaux de l'APEC peuvent jouer un rôle fondamental dans les négociations en cours sur les biens environnementaux, à l'OMC.





Recommandation 25

« Que, afin d'éliminer toute ambiguïté au sujet des exportations d'eau en vrac, le gouvernement fédéral explique clairement aux Canadiens comment, selon son interprétation juridique du mandat de négociation de Doha, celui-ci ne compromet pas sa position qu'aucune exportation de cette nature en provenance du Canada n'est autorisée. En outre, les négociateurs canadiens devraient veiller à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la position du Canada à cet égard au cours du prochain cycle de négociations commerciales. Enfin, à la conclusion des négociations, le gouvernement fédéral devrait communiquer à tous les Canadiens son interprétation juridique de tout accord négocié, afin qu'il y ait le moins possible de malentendus. »

La position du gouvernement en ce qui concerne l'eau est claire : interdire le prélèvement à grande échelle d'eau de tous les principaux bassins hydrographiques canadiens afin de protéger cette ressource en eau douce qui est d'une importance capitale pour les générations futures. L'interdiction de prélever cette ressource naturelle essentielle à grande échelle protège les écosystèmes et les collectivités qui sont dépendants d'un approvisionnement durable en eau. Une loi adoptée le 18 décembre 2001 interdit le prélèvement à grande échelle et le transfert des eaux frontalières des bassins hydrographiques canadiens et instaure un régime d'homologation pour les activités dans ces bassins au Canada concernant des eaux frontalières qui pourraient avoir une incidence sur le niveau ou l'écoulement naturel de l'autre côté de la frontière. Dans le cadre de la stratégie du gouvernement, le ministre de l'Environnement a collaboré avec les provinces et territoires pour veiller à ce que toutes les ressources canadiennes en eau douce soient protégées et toutes les provinces ont désormais mis en place, ou sont en voie de mettre en place, des lois ou des règlements interdisant le prélèvement d'eau à grande échelle dans les zones relevant de leur compétence.

Le gouvernement s'engage à maintenir la souveraineté canadienne sur l'eau. Aucune disposition des accords de l'Organisation mondiale du commerce n'oblige le Canada à exploiter son eau à des fins commerciales. Les gouvernements canadiens ont toutefois une souveraineté totale en matière de gestion de l'eau à l'état naturel et, dans l'exercice de cette souveraineté, ne sont pas limités par des accords commerciaux.

La position du Canada dans les négociations de l'OMC est et demeurera conforme à cette politique. Les négociateurs canadiens connaissent les divers aspects de la position canadienne et feront des commentaires dans les secteurs soumis aux négociations. Outre qu'il tient généralement des consultations auprès de nombreux Canadiens en prévision des négociations, le gouvernement a pour habitude d'informer le public des résultats des consultations et de rendre public le texte des accords négociés.





TRANSPARENCE ET COMMUNICATIONS

Recommandation 26

« Que le gouvernement du Canada multiplie ses efforts en vue de dégager un consensus à l'OMC sur la création d'un mécanisme parlementaire permanent de l'OMC afin d'associer plus étroitement les parlementaires et les élus au travail de l'OMC, et d'établir une communication entre l'OMC, les citoyens et le public. La constitution d'un tel mécanisme comporte trois éléments : la structure et le financement du mécanisme, la représentation, et le lien organisationnel qui le lierait à l'OMC. »

Le Canada appuie activement l'Union interparlementaire (UI) en ce qui concerne l'organisation d'événements ayant pour but de faire prendre conscience du rôle très important que les parlementaires peuvent jouer en prônant une transparence et un engagement accrus au cours des négociations commerciales ainsi que la circulation de l'information dans les deux sens entre les citoyens et les membres de l'OMC. Le Canada a appuyé la résolution adoptée par l'UI à Doha proposant l'instauration d'un groupe de direction qui, entre autres objectifs, préparerait des options en vue de l'établissement d'une dimension parlementaire pour l'OMC. Le Canada a prôné l'inclusion d'une référence à leur rôle à cet égard dans la Déclaration ministérielle de Doha. Bien qu'en définitive, aucune référence n'ait été faite dans la Déclaration comme telle faute de consensus, le Canada continue d'appuyer les travaux du comité de direction établi par l'UI pour poursuivre l'examen de cette question. En outre, le gouvernement continue de prôner la tenue de réunions de parlementaires informelles régulières dans le but de discuter de questions touchant l'OMC et le commerce.

Recommandation 27

« Que le gouvernement du Canada réexamine la recommandation 14 du Sous-comité contenue dans son rapport de juin 2001 sur les relations économiques entre le Canada et l'Europe (Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe) et que, en collaboration avec les pays ayant les mêmes visées que lui, il encourage l'OMC à se doter de procédures de prise de décisions plus officielles, efficaces et efficients. Il faudrait établir des procédures distinctes pour les décisions administratives (qui concernent par exemple les processus internes) et pour celles concernant les enjeux commerciaux. »

Le gouvernement approuve cette recommandation et continue de collaborer avec les membres de l'OMC ayant les mêmes visées que lui afin de rendre la prise de décisions à l'OMC efficiente, transparente et inclusive. Conformément aux méthodes utilisées depuis une cinquantaine d'années par le GATT, puis par l'OMC, l'OMC a adopté un





modèle décisionnel fondé sur le consensus. Bien que la tenue d'un vote soit possible dans quelques circonstances précises, on n'a eu recours à cette option qu'exceptionnellement. La plupart des commentateurs reconnaissent que la prise de décisions fondée sur le consensus est la meilleure formule pour s'assurer que le processus soit inclusif et que le résultat tienne compte des intérêts des 144 membres de l'OMC.

Des travaux d'envergure sur l'amélioration de la transparence à l'interne et le renforcement du processus de prise de décisions de l'OMC ont été entrepris par les membres en 2000 et 2001, débouchant sur le lancement avec succès du Programme pour le développement de Doha à la quatrième Conférence ministérielle. Le Projet de déclaration issu du processus préparatoire de Genève sur laquelle les ministres se sont appuyés pour lancer les négociations à Doha est un document de neuf pages qui a été approuvé par toutes les parties après plusieurs mois de consultations bilatérales, pluri-latérales et multilatérales d'envergure entreprises par le président du Conseil général, avec la participation active du Canada. Les préparatifs efficaces de cette conférence et un processus de négociation beaucoup plus transparent et inclusif qu'aux conférences précédentes des ministres du Commerce ont incontestablement contribué à cette heureuse issue.

Quant à l'instauration d'un comité de direction officieux composé d'un nombre restreint de membres qui seraient représentatifs de l'ensemble des membres de l'OMC dans le but de dégager un consensus sur les enjeux commerciaux en période de crise, il en a été longuement question au Conseil général en 2000. Cependant, cette proposition n'a été appuyée que par quelques membres de l'OMC.

En ce qui concerne la prise de décisions à l'interne, les membres de l'OMC ont approuvé récemment une nouvelle série de procédures simplifiées pour la diffusion et le déclassé des documents de l'OMC. En outre, des discussions sont actuellement en cours à l'OMC dans le but d'élaborer de nouvelles procédures en ce qui concerne le choix des directeurs généraux, dans le but d'éviter des décisions partagées et des délais décisionnels prolongés.

Recommandation 28

« Que le gouvernement fédéral propose aux membres de l'OMC que l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour l'environnement soient autorisés à fournir directement leurs avis d'experts pendant les négociations. »

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il reconnaît la précieuse contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux efforts de compréhension et d'appréciation de la relation entre le commerce et le travail et entre le commerce et l'environnement. Par





conséquent, les avis d'experts et les points de vue que ces organisations peuvent offrir dans le cadre de l'exercice de leurs mandats respectifs sont appréciés. Cela peut se présenter sous diverses formes comme des documents analytiques ou des exposés présentés aux symposiums annuels que l'OMC tient à Genève ou à des conférences ou réunions organisées par ces organisations avec le concours de l'OMC.

Le Secrétariat de l'OMC et celui de l'OIT collaborent en permanence, y compris dans le contexte des délibérations du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil gouverneur de l'OIT dont les ministres ont fait mention dans la Déclaration de Doha. Le directeur général de l'OMC était un participant d'honneur à la réunion du Groupe de travail de mars 2002, axée sur la création récente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT. Il a confirmé que le Secrétariat de l'OMC collaborerait avec le Secrétariat de l'OIT pour communiquer des avis à la Commission dans le but de l'aider à préparer son rapport.

La coopération entre le Secrétariat de l'OMC, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE est très étroite et inclut l'organisation de conférences et de colloques pour renforcer les capacités en matière de commerce et d'environnement, ainsi qu'un partage d'informations et des briefings pour le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Avec les encouragements du Canada, les secrétariats de l'OMC et du PNUE se sont engagés à intensifier leur coopération en s'appuyant sur l'accord mondial conclu entre l'OMC et les Nations Unies en 1995.

En ce qui concerne les négociations lancées à Doha, le Canada a vivement préconisé que l'on accorde à tous les organismes intergouvernementaux actuellement accrédités pour observer les organes de l'OMC le droit d'observer les organes de négociation équivalents. Ainsi, dans le cas des négociations sur l'environnement, le PNUE, qui est un observateur auprès du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) serait autorisé à assister aux réunions du CCE siégeant en séance spéciale (où les négociations comme telles ont lieu) et à faire bénéficier le processus de ses compétences dans ce domaine.

Bien que l'OIT ait joué un rôle d'observateur aux récentes conférences ministérielles de l'OMC, y compris à celle de Doha, il n'est pas un observateur au Conseil général ni aux comités ou conseils de l'OMC et n'a demandé le statut d'observateur auprès d'aucun de ces organes. Dans le cadre des discussions actuelles sur les critères qu'il conviendrait d'appliquer aux futures requêtes d'organismes intergouvernementaux internationaux souhaitant obtenir le statut d'observateur au Conseil général, le Canada appuie les critères qui permettraient entre autres à l'OIT d'obtenir facilement le statut d'observateur s'il en faisant la demande.





DROITS DÉMOCRATIQUES

Recommandation 29

« Que le gouvernement du Canada fasse la promotion de l'introduction dans les accords de l'OMC de dispositions visant à lier la possibilité pour les pays de profiter de leur appartenance à l'OMC à la preuve qu'ils respectent les droits relatifs à la démocratie. »

L'OMC n'a pas le mandat ni l'expertise nécessaires pour déterminer lesquels parmi ses membres respectent les droits relatifs à la démocratie. L'OMC administre le cadre de règles régissant les échanges commerciaux entre les membres. C'est une tribune pour les négociations commerciales, pour la surveillance de la mise en oeuvre des obligations et des engagements pris aux termes de ses accords, pour l'examen des politiques et pratiques commerciales des membres et autres activités d'assistance technique, et pour le règlement des différends entre les membres conformément aux accords qu'elle a établis. L'OMC peut encourager la promotion de la démocratie parmi ses membres de la façon la plus efficace en contribuant à la prospérité économique et au maintien d'un système fondé sur des règles. L'accroissement du revenu national peut contribuer à l'apport de ressources nécessaires à la promotion et à la protection des droits humains et à la bonne gouvernance qui sont indispensables à l'instauration et au maintien d'un système démocratique. De même, la culture de la primauté du droit en matière de commerce contribuera à la protection des droits humains et à la bonne gouvernance.

Le gouvernement pense également que le respect des principes démocratiques et des droits humains est nécessaire à la prospérité économique. Par conséquent, la promotion d'une cohérence accrue de la politique socio-économique internationale est un objectif important. Le Canada, par le biais de diverses initiatives bilatérales, régionales et mondiales, s'efforce de faire comprendre à ses partenaires commerciaux que le respect des droits humains et des principes démocratiques fait partie d'un ensemble cohérent qui contribue aux opportunités offertes par le commerce et l'investissement, et en bénéficie. Le processus du Sommet des Amériques à titre d'exemple constitue un excellent cadre pour réaliser des progrès dans divers dossiers politiques, économiques et sociaux. L'élaboration de la « clause sur la démocratie » du Sommet des Amériques de Québec est une réalisation particulièrement remarquable.

Il est nécessaire de faire preuve de souplesse en ce qui concerne le ciblage des initiatives et l'évaluation du degré de réussite pour atteindre les objectifs du Canada en matière de promotion de la prospérité économique, des principes démocratiques et des droits humains. Il est en outre indispensable de miser sur les points forts des diverses institutions internationales au sein desquelles le Canada joue un rôle actif.





La politique commerciale du Canada cherche à tenir compte des travaux des institutions internationales qui contribuent au développement durable sous toutes ses facettes, notamment au développement économique, à la démocratie, au respect des droits humains et à la bonne gouvernance, et à la protection de l'environnement. Dans la mesure où les travaux de ces autres organisations ont un lien avec le commerce international, le gouvernement s'efforce d'en tenir compte dans sa politique commerciale internationale, y compris à l'OMC.





Government
of Canada

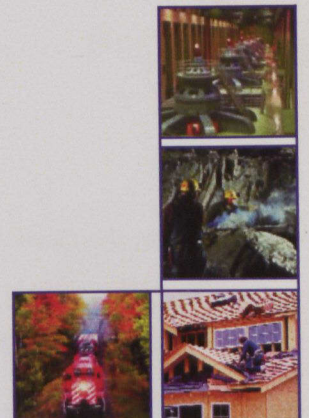
Gouvernement
du Canada

DOC
CA1
EA
2002B72
EXF



GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Building an Effective New Round of WTO Negotiations: Key Issues for Canada



© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister for International Trade, 2002

ISBN 0-662-66780-8

Catalogue No.: E2-473/2002

Also available on our Web site: www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/consult3-e.asp



DOC
b4317191(E)
b4317208(P)

Table of Contents

INTRODUCTION

INDUSTRIAL TARIFFS

Recommendation 1	2
------------------	---

TRADE AND DEVELOPMENT

Recommendation 2	3
Recommendation 3	3
Recommendation 4	4
Recommendation 5	4
Recommendation 6	5
Recommendation 7	5
Recommendation 8	6

DISPUTE SETTLEMENT

Recommendation 9	6
Recommendation 10	7
Recommendation 11	8
Recommendation 12	8
Recommendation 13	9
Recommendation 14	9

**Foreign Affairs and Int. Trade
Affaires étrangères et Commerce int.**

FEB - 1 2013

**Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère**

ANTI-DUMPING, SUBSIDIES AND COUNTERVAIL MEASURES

Recommendation 15	10
Recommendation 16	11

**LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2**





AGRICULTURE

Recommendation 17	12
Recommendation 18	12
Recommendation 19	13

SERVICES

Recommendation 20	13
-------------------	----

CULTURE

Recommendation 21	14
-------------------	----

INVESTMENT AND COMPETITION POLICY

Recommendation 22	15
-------------------	----

TRADE AND ENVIRONMENT

Recommendation 23	16
Recommendation 24	18
Recommendation 25	19

TRANSPARENCY AND OUTREACH

Recommendation 26	20
Recommendation 27	20
Recommendation 28	21

DEMOCRATIC RIGHTS

Recommendation 29	22
-------------------	----





GOVERNMENT RESPONSE

Introduction

The Government thanks the members of the Standing Committee for their excellent work leading to the May 2002 report entitled *Building an Effective New Round of WTO Negotiations: Key Issues for Canada*. The Committee's work is an important part of preparing Canada for future trade negotiations at the World Trade Organization (WTO).

Since the Doha Declaration, substantive work has begun in all negotiating and work program areas. A rules-based, non-discriminatory multilateral trading system creates solid economic opportunities within Canada as well as the rest of the world. This type of system also promotes a climate for prosperity, democracy, justice and social stability worldwide. By continuing our cooperative dialogue throughout this round of the negotiations, Canada can achieve, together with our partners, an outcome that will create a more level playing field for trade among Member countries and allow us to achieve our global economic, political, social, and sustainable development objectives.

Our prime objectives for the agriculture negotiations are to eliminate export subsidies as quickly as possible, to substantially reduce or eliminate trade-distorting domestic support, and to significantly improve market access for all agriculture and food products. For non-agriculture market access negotiations, we are seeking the reduction or elimination of tariff and non-tariff barriers. We seek improvements and clarification of the Dispute Settlement Understanding in support of effective dispute resolution under the trade agreements. As part of the negotiations under the General Agreement on Trade in Services (GATS), and in accordance with the June 30 deadline, Canada has already submitted its market access requests to other countries for their consideration in the services negotiations. As we consider other countries' services requests to Canada, we have made it clear in unequivocal terms that the Government preserves its policy flexibility in health, public education, culture, and social services. Indeed, Canada has not and will not negotiate its public education system or its health system, social services and culture, and will safeguard its right to regulate in areas such as safety, the environment, and natural resources management. This new round of negotiations will also allow Canada to further promote the coherence agenda, particularly on the relationship between environment and trade.

With the needs of developing countries at the heart of the Doha Development Agenda, the new round of WTO negotiations gives trading nations the opportunity to strengthen the existing institution through fuller and more effective participation of all





members, particularly developing countries and the least developed among them. Canada has been recognized in the WTO for being a leader on trade and development issues, due largely to our tireless efforts in the coordination of trade-related technical assistance and our recently announced market access initiative for Least Developed Countries (LDCs), which opens Canada's markets by eliminating tariffs and quotas on most imports from 48 LDCs, 29 of which are WTO members.

The Government continues to believe strongly that the new round of WTO negotiations, and trade liberalization in general, are positive developments for all Canadians. The findings in the Standing Committee's Report highlight some of the challenges Canada faces, and are a positive contribution to assisting us in developing an approach to these negotiations that is consistent with, and reflective of, Canadians' views.

INDUSTRIAL TARIFFS

Recommendation 1

"That the Government of Canada work aggressively within the WTO to achieve measurable progress towards the reduction and/or elimination of remaining industrial tariffs."

The Government agrees with the recommendation and, in the context of the current WTO negotiations, is committed to seeking the reduction or elimination of significant tariff barriers which remain in numerous markets of interest to Canadian exporters. In pursuit of this objective, Canada actively participates in detailed discussions in the WTO on the question of the possible methods, or "modalities" to be used in the negotiations. Past experience has shown that to reach a substantial and balanced result, tariff reductions are best achieved through a number of approaches. These can include: sectoral agreements in which participating Members agree either to eliminate tariffs ("zero-for-zero" agreements) or to harmonize them; formula (percentage) cuts; and the "request/offer" process. The Government strongly favours expanded participation in the existing sectoral duty-free and tariff harmonization agreements, especially by the middle- and upper-income developing countries. We also intend to propose duty-free agreements in additional sectors of interest to Canada, with the widest possible participation by WTO Members. Any further cuts in Canadian tariff rates should be accompanied by concrete, significant improvements in the levels of access to our priority markets. Canada's main export-related objectives for tariffs include:

1. reducing and binding applied tariff levels;
2. reducing and re-binding high bound rates;
3. expanding the scope of duty free trade;
4. expanding the scope of tariff bindings by WTO Members;
5. eliminating nuisance tariffs (e.g. those less than 2%); and
6. maximizing the use of ad valorem (i.e. percentage) tariff rates.





TRADE AND DEVELOPMENT

Recommendation 2

“That Canada thoroughly assess the existing proposal to include a “development box” in the WTO Agreement on Agriculture, and make its findings public.”

The Government agrees with the recommendation that Canada thoroughly assess the various “development box” proposals submitted in the WTO agriculture negotiations. In the Doha Ministerial Declaration, WTO Members agreed that Special and Differential treatment (S&D) provisions “shall be an integral part of all elements of the negotiations” on agriculture, “to enable developing countries to effectively take account of their development needs, including food security and rural development.” The Government believes that the aim of this flexibility should be to facilitate the transition by developing countries to a fair and market-oriented agricultural trading system, which is the long-term objective of the WTO Agreement on Agriculture.

The “development box” proposal groups together a broad range of policy measures and different kinds of flexibility. Other “boxes” and S&D provisions have also been proposed; for example, India has proposed a “food security box”. The Government is considering the merits of all S&D proposals in the context of the three principal elements of the agriculture negotiations, which are: market access; export competition; and domestic support. As a part of ongoing consultations, the Government will hold a session for non-governmental organizations to examine policy measures captured in the development box in detail this autumn. As negotiations progress, the Government will continue to consult stakeholders on these matters, and work openly and constructively with developing countries to ensure that the path to reform responds to the needs and interests of all WTO members.

Recommendation 3

“That Canada assume a leadership role in promoting access for developing countries to the markets of the developed world. To that end, Canada should make unilateral concessions in improving access to the Canadian market for products originating in these countries. The federal government should also explore the need to provide transitional assistance to the domestic industries and/or workers affected by this measure.”

The Government agrees with the recommendation as long as it is not to be interpreted as recommending blanket unilateral concessions. Canada has been steadily improving market access for developing countries through a variety of means, both unilateral (for example reviews of the General Preferential Tariff, LDC Market Access Initiative) and





reciprocal (bilateral agreements, WTO commitments). Since 1974, Canada has provided preferential tariff rates (under the General Preferential Tariff) for imports of most products from developing countries to facilitate their economic growth and development. As well, as announced in June, the Government will significantly improve Canada's tariff treatment of products from least developed countries. Effective January 1, 2003, Canada will extend duty-free and quota-free access to all imports from such countries except dairy products, poultry and eggs (see response to Recommendation 7). Canada is exercising leadership in the Doha Development Agenda negotiations with a view to integrating developing countries more fully into the WTO's work, and will continue to promote further market access improvements for developing countries in the negotiations.

Recommendation 4

“That the federal government energetically support special and differential treatment provisions for developing countries that provide those countries with a more flexible timeframe for implementing WTO agreements. In negotiating this position at the WTO, Canada should also seek clear and equitable rules for how such an entitlement is determined in order that countries not qualify for special treatment in cases where it is not warranted.”

The Government agrees in principle with the recommendation for support of Special and Differential treatment for developing countries, and will consider a variety of provisions rather than focus on only one. The Government remains committed to the principle of Special and Differential treatment (S&D) at the WTO and has been actively advancing substantive exploration of this issue. The objective is to ensure that Special and Differential treatment provisions are relevant, to investigate which provisions are most useful to developing countries, and to seek ways to make the provisions more effective. This will entail examining which provisions have a demonstrated positive development effect and examining criteria for eligibility for special treatment.

Recommendation 5

“That the federal government take a leading-edge role in providing trade-related technical assistance to developing countries. With a view to finding the most effective way to do so, the federal government should also commit to increasing its contribution to capacity-building programs.”

Both the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) and the Canadian International Development Agency (CIDA) are coordinating efforts with other government departments to deliver more effective trade-related technical assistance and capacity-building. Efforts are underway to capture the full range of assistance offered by the federal government in a database available to all WTO members.





The objective is to ensure that more targeted technical assistance is provided within WTO in coordination with other international organizations and donors. Canada contributed \$1 million to the WTO Global Trust Fund and \$300,000 to the WTO Training Institute.

Recommendation 6

“That Canada continue to promote its position at the WTO that calls for any modification of the existing compulsory licensing arrangement to not restrict developing countries without access to appropriate manufacturing capacity from importing generic medications in the event of public health emergencies. Canada should also promote the establishment of a dedicated international fund to help developing countries without access to such generic drugs to purchase them.”

Canada was instrumental in producing the November 14th, 2001 Declaration on the TRIPS (Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights) Agreement and Public Health. The Declaration confirmed that the TRIPS Agreement included flexibility that allows developing and least developed countries to take measures to address public health problems and promote access to medicines for all. It also recognized that some of these countries may face particular difficulties using compulsory licenses. This issue is the subject of on-going discussions in the WTO TRIPS Council to find a solution while ensuring that research and development continues for the development of new and better medicines. Canada is an active participant in these discussions and is also facilitating access to medicines through its bilateral aid program and through multilateral initiatives such as the Global Fund to fight AIDS, TB and Malaria to which Canada recently committed \$150 million dollars. The Government supports the need for improved coordination and coherence in the provision of development assistance.

Recommendation 7

“That the Government of Canada unilaterally eliminate all remaining tariff and quota restrictions on imports from least-developed countries, save those on supply-managed agricultural products. In implementing this initiative, the federal government should do its utmost to discourage the transshipment of goods from countries remaining under quota restraint. The market access undertaking should be completed as soon as possible and certainly not later than December 31, 2002.”

The Government agrees with the recommendation. The Government announced a unilateral market access initiative for Least Developed Countries (LDCs) on June 27, 2002. Effective January 1, 2003, all products from 48 LDCs (except supply managed products: dairy, poultry, eggs) will be eligible to enter Canada duty-free and quota-free. Canada's initiative will be the most far-reaching LDC preference scheme of any developed country in terms of the countries eligible, the products eligible, and admin-





istrative simplicity. The initiative gives Least Developed Countries preferential treatment in areas of key interest to them: apparel, textiles and agriculture. The Government also examined and confirmed the adequacy of existing programs should it be necessary to assist workers affected by the LDC Initiative. The Government is strengthening the capacity of the Canada Customs and Revenue Agency to monitor, verify, and enforce the rules of origin for apparel and textiles, to prevent the illegal transshipment of goods which are not entitled to preferential treatment.

Recommendation 8

“That, given the reality that the bulk of the economic costs associated with the Government of Canada’s proposal to provide full market access to least-developed countries will be borne disproportionately by a limited number of industries, the federal government establish a transitional assistance program for those industries affected and/or for their workers.”

The Government agrees in principle with the recommendation. The Government has confidence in the abilities of Canadian textile and apparel companies to adjust and compete given Canadian workers’ skills and excellent infrastructure. Over the past decade, employment, domestic production and exports have grown, even while textile and apparel imports have increased. This record was due in large part to an impressive growth in exports which represent the future for Canadian industry. Industry Minister Rock has announced a \$33 million Strategic Framework aimed at increasing the international competitiveness of the Canadian apparel and textile industries. Focused primarily on best practices, marketing initiatives and e-commerce, this initiative will help Canadian firms take advantage of global apparel and textile opportunities. The Government will be consulting closely with the industries in developing this programme.

DISPUTE SETTLEMENT

Recommendation 9

“That the Government of Canada actively seek the support of other WTO Members for revising the Dispute Settlement Understanding to make compensation mandatory if compensation is requested by the aggrieved Member in lieu of authorization to suspend equivalent concessions, in instances of non-compliance with panel decisions. Non-conforming anti-dumping and countervailing duties should have to be completely refunded.”





The Government agrees with the Sub-Committee's recommendation that Canada should encourage revisions to the Dispute Settlement Understanding (DSU) to provide more effective means to encourage Members' compliance with WTO obligations and with the rulings of the Dispute Settlement Body (DSB). The Government concurs with the Sub-Committee's observation that compliance with WTO obligations and the implementation of WTO panel and Appellate Body Reports is central to the integrity of the dispute settlement system. In most cases, Members comply. In those limited instances of non-compliance, the DSU currently encourages compensation or authorizes retaliation as temporary responsive measures pending compliance. Neither option is always viable or effective. Moreover, retaliation involving trade sanctions runs counter to trade liberalization objectives, can frustrate business and consumer interests and escalates bilateral tensions between trading partners.

The Government agrees that revisions to the DSU to provide for mandatory compensation in lieu of retaliation by way of suspension of concessions may provide an effective means to encourage compliance and an alternative to retaliation. The Government also agrees that there is merit in discussing, in the negotiations, issues associated with the refunding of anti-dumping and countervailing duties that do not conform with WTO obligations. Canada should anticipate that negotiations will identify complexities inherent in any alternative to compliance. At the Doha Ministerial Conference, Ministers established a May 2003 deadline for completion of DSU negotiations. Given the complex issues engaged in seeking alternatives to retaliation it may be difficult to forge consensus on any new approach to ensure compliance within the limited time available to Members to negotiate improvements to the DSU.

Recommendation 10

"That the federal government seek WTO consensus on clarifying the guidelines governing implementation of WTO rulings. In particular, the Government of Canada should urge Members to support DSU revisions that would expand the scope of arbitration under Article 21.3, and that would clarify the relationship between Articles 21.5 and 22 to resolve the ongoing sequencing problems."

The Government agrees that Canada should pursue efforts to clarify the Dispute Settlement Understanding (DSU) rules governing implementation of Dispute Settlement Body (DSB) rulings and, in particular, to seek the revisions to the DSU that would clarify the relationship between Articles 21.5 and 22 (sequencing) and the scope of arbitration under Article 21.3.

The DSU rules are not clear on the sequence of steps that Members must take when there is a disagreement whether a DSB ruling has been implemented and whether retaliation can be authorized. The Government seeks to ensure that this sequencing is





clear and forestalls any unilateral determination of non-compliance or retaliation. Even prior to the launch of DSU negotiations, Canada actively supported revisions to the DSU to address the sequencing problem. A proposal submitted by Canada and other co-sponsoring WTO Members prior to the Doha Ministerial has helped to inform ongoing negotiations on this issue.

Recommendation 11

“That, to improve the effectiveness of the WTO dispute settlement system, the Government of Canada actively encourage other WTO Members to implement an aggressive internal mediation process within the WTO to resolve disputes at an early stage in the process. Failing this, access to outside mediation should be explored.”

The Government agrees that mediation should be encouraged as a means of resolving disputes at an early stage in the dispute settlement process. In the upcoming negotiations, the Government will encourage discussion of ways to achieve greater use of WTO mediation as an alternative to litigation. The benefits of recourse to mediation outside the WTO rules will also be explored, though any alternative mechanisms must not detract from the current rights of other Members.

Recommendation 12

“That the federal government urge WTO Members to review the composition of panels and the Appellate Body, as well as the need for rules of evidence and dissenting opinions. Furthermore, a remand authority for the Appellate Body should be considered to assist in the correction of errors made by panels.”

The Government agrees that Canada should engage WTO Members in a review of the adequacy of the current panel system. Review should include consideration of the merits of moving to a permanent roster of professional panelists in lieu of the current ad hoc case-by-case panel selection under the supervision of the WTO Secretariat. Canada also should encourage consideration of whether the Appellate Body membership should be increased from the current roster of seven members.

The Government concurs with the proposal that Canada seek consideration in the Dispute Settlement Understanding (DSU) negotiations of the grant of a remand authority to the Appellate Body, to assist in addressing panel errors or incomplete panel findings.

With regard to the selection of panelists, the Government agrees that the current ad hoc process can be unnecessarily time-consuming. Cases before panels increasingly are complex and require specialized knowledge and experience in trade policy and law. Changes in the current process may contribute to greater timeline efficiencies,





panelist expertise and consistency in interpretation and application of the rules under the covered agreements. Any changes will need to address attendant cost implications. The current seven member Appellate Body has provided effective, efficient and credible review of panel decisions. Increased WTO Membership and active recourse to dispute settlement may warrant additional membership in the Appellate Body.

Experience to date with the dispute settlement system has not caused either Canada or other Members to identify specific requirements for more elaborate rules of evidence or the need for the provision for dissenting opinions as priority issues for the negotiations. This said, experience has identified instances where the Appellate Body has been unable to make a ruling on an issue due to an absence of sufficient factual findings by the panel. Remand authority for the Appellate Body such that panels could be instructed to reconsider the matter at issue within guidelines established by the Appellate Body may be appropriate.

Recommendation 13

“That, in order to enhance the transparency of the WTO’s dispute settlement system, the federal government activate an aggressive campaign to achieve consensus among WTO Members to open WTO dispute settlement proceedings to the public and to require that all Members make their submissions to WTO dispute settlement panels public.”

The Government agrees to make concerted efforts to secure consensus among WTO Members on greater transparency in dispute settlement. In particular, Canada will seek consensus that dispute settlement proceedings be open to the public and that Members make publicly available their panel and Appellate Body submissions.

Securing consensus to open the dispute settlement process to public observers and the release by Members of panel and Appellate Body submissions will also need to address improved means to protect confidential business information throughout the dispute settlement process. This recommendation is consistent with the position Canada has taken in the Dispute Settlement Body (DSB) in support of more open proceedings and the publication of submissions by all other Members; Canada’s dispute settlement submissions are publicly available and Canada for some time has encouraged other Members to follow suit.

Recommendation 14

“That the Government of Canada push for a formal WTO procedure for the submission of amicus curiae briefs, but that their consideration and acceptance be at the sole discretion of the relevant panel or the Appellate Body.”





The Government accepts the Sub-Committee's recommendation that Canada advocate a formal WTO procedure that would address the role of amicus curiae briefs in dispute settlement. Any such procedure should include an agreed and standardized procedure to enable panels and the Appellate Body to address unsolicited amicus curiae submissions.

The Government appreciates the Sub-Committee's careful consideration of the accessibility of dispute settlement to non-state actors. The Sub-Committee has noted that panels currently possess the right to seek information and technical advice from any individual or body they deem appropriate. In respect of non-governmental participation by way of amicus submissions, the Government notes the current lack of agreement among Members on the role of amicus or on a standardized procedure for addressing amicus submissions. The Government appreciates concerns raised with the Sub-Committee that any increased rights of intervention for unsolicited amicus curiae submissions be balanced against the relevance these might have to the factual and legal issues under consideration and that they not jeopardize the capacity of the panel and Appellate Body process to deliver to WTO Members prompt settlement of disputes in a manner that satisfies due process requirements.

ANTI-DUMPING, SUBSIDIES AND COUNTERVAIL MEASURES

Recommendation 15

"That the federal government seek a thorough clarification and strengthening of the WTO's trade remedy rules, with the stated objective of curbing the disturbing rise in protectionist abuses. Special focus should be placed on reforming current WTO anti-dumping rules to impose fundamental constraints on trade protectionism."

The Government supports this recommendation. In the current WTO negotiations on anti dumping, the Government will seek clarification and improvement to the rules to promote greater consistency in the application of these measures and reduce unjustified restrictions to Canadian exports. The Government also has an interest in maintaining the effectiveness of anti-dumping measures to address dumping practices that cause injury to Canadian producers. Such measures have proven to be of particular value in the wake of economic shocks that can lead to dumping activity such as during the Asian economic crises.

Canada's prosperity is increasingly associated with reliable access to export markets, and the use of anti-dumping action against Canadian exports can have a significant and sometimes crippling impact on Canadian firms. There are now 64 countries





with anti-dumping regimes in place and the number of anti-dumping cases initiated globally has been increasing. Since 1995, 1,845 anti-dumping cases were initiated worldwide, bringing the number of measures in place to 1,063 at the end of 2001. An important element in this trend is that many developing countries have become active users of anti-dumping measures, serving to broaden Canadian concerns about the potential abuse of such actions. Despite this, Canadian exports do not stand out as a major target of anti-dumping actions, and the United States remains the most active user of anti-dumping action against Canada.

In November 2001, in Doha, WTO Members agreed to initiate negotiations aimed at clarifying and improving disciplines under the Anti-Dumping Agreement and the Agreement on Subsidies and Countervailing Measures, while preserving the basic concepts, principles, and effectiveness of these instruments. The first phase of these negotiations is focused on the identification of issues. Broad consultations with Canadian stakeholders are now underway, and input from parties will assist the Government in identifying specific areas for negotiation.

Recommendation 16

“That the Government of Canada undertake a thorough examination of its own anti-dumping rules, including any required changes stemming from the outcome of the WTO negotiations.”

The Government periodically reviews its legislation to ensure its continued relevancy and effectiveness. In this regard, Canada’s principal antidumping/countervailing duty legislation, the *Special Import Measures Act (SIMA)*, was the subject of a comprehensive Parliamentary review in 1996 which culminated in a substantial set of amendments that entered into force in April 2000. In addition to such major reviews, the Government is committed to ensuring that Canada’s rights and obligations arising from international agreements respecting the use of trade remedy measures are fully reflected in domestic legislation and regulations. This commitment is evident in the current Canadian antidumping/countervailing regime, which reflects the results of previous rounds of multilateral trade negotiations. The Government will ensure that any examination required as a result of the current round of WTO negotiations will include a thorough assessment of the WTO-consistency of Canada’s antidumping and countervailing duty regime.





AGRICULTURE

Recommendation 17

“That the federal government seek WTO consensus to have the WTO Agreement on Agriculture stipulate that export subsidies in agriculture be immediately eliminated. The government should encourage the WTO to examine countries’ use of export credits, export promotion activity and food aid to ensure that these do not embody any subsidy component.”

The Government agrees in principle with this recommendation. Canada’s WTO agriculture negotiating objectives, announced in August 1999, call for the elimination of all export subsidies in agriculture as quickly as possible, as well as the creation of rules to ensure that government-funded export credit and export credit guarantee programs, export market promotion and development activities, certain types of food aid, or other forms of export assistance do not become a substitute for export subsidies. Canada has aggressively pursued these objectives in the negotiations to date and will continue to do so.

Recommendation 18

“That the WTO Agreement on Agriculture be altered to dramatically restrict the provision by Members of production- or trade-distorting domestic support. In this reform effort, serious consideration should be given to establishing maximum limits on support that distorts production or trade; eliminating the blue box category of domestic subsidies and clarifying green box support programs to ensure that they have no production- or trade-distorting effects.”

The Government agrees in principle with this recommendation. Canada’s negotiating objectives include seeking the maximum possible reduction or elimination of production and trade-distorting support (amber support), including support under so-called “production-limiting” or “blue-box” programs; an overall limit on the amount of all types of domestic support which would include green (little or no production and trade effects), blue and amber support; a review of the criteria of the green category to ensure that green support does not distort production and trade, and the permanent recognition that such support should not be subject to countervailing measures.





Recommendation 19

“That, in an effort to improve market access as part of the WTO’s negotiations on agriculture, the Government of Canada advocate the establishment of a product-specific minimum access requirement of 5% using the most recently available consumption period as a base period. Clear and binding rules should govern the administration of the tariff rate quotas. Moreover, all in-quota tariffs should be abolished and those not protecting a tariff rate quota markedly reduced. A negotiated phase-in of import access level increases should also be implemented in parallel with the implementation and enforcement of new market access rules.”

The Government agrees in principle with this recommendation. In the WTO agriculture negotiations, the Government is vigorously pursuing the objectives set out in Canada’s negotiating position. Canada is seeking real and substantial market access improvements for all agricultural and food products through a variety of negotiating techniques. For those products facing ordinary tariffs, Canada seeks maximum tariff reductions including substantial reductions in both the disparity in final bound rates for similar competing products and tariff escalation between primary and processed forms of the same product. For products facing tariff rate quotas (TRQs) Canada is seeking duty-free in-quota-access for a volume equal to at least 5% of current consumption of the product concerned, with the tariff quotas established on a product basis (e.g. pork, not meat) so that disparities in effective market access are reduced. Canada is also seeking rules to ensure that TRQ administration does not impede the access provided by the TRQ.

SERVICES

Recommendation 20

“That the federal government undertake, and render public, an examination of the impact of Canada’s existing commitments under the GATS on the effective provision by Canadian governments of health, education and social services and on the Canadian regulatory structure affecting them. This study should be updated once the WTO negotiations on services are nearing completion.”

The Government agrees with this recommendation. Canada’s participation in the WTO GATS negotiations is aimed at improving upon its services trade performance and enhancing market access abroad for Canadian service exporters. These important objectives can be achieved while preserving our flexibility in key policy areas. Hence, the Government will commission a study regarding the impacts of Canada’s current





commitments under the GATS on the effective provision by Canadian governments of health, education and social services and on the Canadian regulatory structure affecting them. The results and public release of the study will contribute to strengthening the understanding of the interplay between international trade agreements and domestic regulatory frameworks. Canada's longstanding position of preserving its policy flexibility in health, public education and social services in the context of trade agreements continues to guide the Government in the current trade negotiations, notably WTO General Agreement on Trade in Services (GATS) and the Free Trade Area of the Americas (FTAA). Canada's health, public education and social services are not on the table.

CULTURE

Recommendation 21

"That the Government of Canada ensure its ability to preserve and promote cultural diversity by accelerating its efforts to achieve the desired New International Instrument on Cultural Diversity."

The Government has continuously promoted the development of a New International Instrument on Cultural Diversity since adopting its policy in support of an Instrument in October of 1999. Since then, the Government has sought to engage the international community on the challenges globalization poses for cultural diversity in a wide variety of international fora. This has been the case, for instance, in the G-8, where the communique of the 2000 Okinawa Summit set out the shared perspectives of the leaders of the G-8 countries on a number of cultural diversity issues.

The April 2001 declaration of the Summit of Americas, held in Quebec City, also included a statement outlining the hemispheric leaders' perspectives on the importance of cultural diversity. As a result of the Summit's Action Plan, Canada hosted an experts seminar on cultural diversity under the aegis of the Organization of American States (OAS) which met in Vancouver in March 2002. There was also a meeting of OAS Culture Ministers or Highest Appropriate Authorities in July 2002, in Cartagena, Colombia - the first ever such meeting at the hemispheric level.

At the WTO, Canada is following its established approach of not making any new commitments that would impede its cultural policy objectives. In the GATS negotiations, Canada has stated in its initial negotiating position that it will: "not make any commitment that restricts our ability to achieve our cultural policy objectives until a new international instrument, designed specifically to safeguard the right of countries





to promote and preserve their cultural diversity, can be established.” Canada has also promoted the development of an Instrument during informal bilateral meetings with important trading partners such as France, Sweden, Switzerland and Italy.

In other fora, consideration of cultural diversity in the context of globalization had led to specific references to work on the Instrument. For example, in November 2001 the UNESCO General Conference passed the Universal Declaration on Cultural Diversity. Its Action Plan urged members to deepen “the international debate on questions relating to cultural diversity, taking forward notably consideration of the opportunity of an international legal instrument on cultural diversity.” At their June 2001 meeting, Francophonie Culture Ministers supported “the principle of a universal international regulatory instrument that supported the promotion of cultural diversity.” The International Network on Cultural Policy (INCP), the informal grouping of over 45 national culture ministers, is another forum where work has progressed on the design of a possible instrument. An INCP Working Group, chaired by Canada, has produced a draft text of the Instrument, including the notion of its enforceability, which will be presented at the next annual meeting in Cape Town, South Africa, in the Autumn of 2002. The International Network for Cultural Diversity, an NGO grouping that meets concurrently with the INCP, is expected to release the text of its own draft Instrument in the Autumn.

Solid progress is being made toward the development of a New International Instrument on Cultural Diversity. The Government has been, and will continue to be, at the forefront in promoting such development internationally.

INVESTMENT AND COMPETITION POLICY

Recommendation 22

“That the Government of Canada diligently strive to attain WTO consensus on the importance of creating a comprehensive international agreement to protect investment. Investor-state provisions should be excluded from the agreement.”

The Government agrees with this recommendation regarding the need to work toward building consensus among WTO members on the importance of establishing a comprehensive multilateral framework for investment. International investment is important for Canada, with \$389.4 billion of outward stock and \$320.9 billion of inward stock in 2001. A multilateral investment agreement providing transparent and predictable conditions for Canadian direct investment abroad would complement existing WTO agreements (such as the GATS and the TRIMS) that contain investment-related obligations. It would also extend a degree of protection and non-discrim-





inatory treatment for Canadian investments that are not currently covered by regional or bilateral agreements.

To encourage a positive outcome at the next WTO Ministerial with respect to a launch of multilateral investment negotiations, Canada will continue to work closely with Members in the WTO Working Group on Trade and Investment to clarify possible elements of a potential multilateral framework on investment, as set out by Ministers in the Doha Declaration. These elements are: scope and definitions; transparency; non-discrimination; modalities for pre-establishment commitments based on a GATS-type positive list approach; development provisions; exceptions and balance-of-payments safeguards; consultations; and the settlement of disputes between Members. The WTO Dispute Settlement Understanding (DSU) is by construction designed to address only disputes between Member governments. Resolution of disputes between investors and governments is not contemplated in the WTO institutional framework. With respect to technical assistance and capacity building, Canada will collaborate with other WTO Members on formulating a strategy to provide developing and least-developed countries with greater support in this area.

With respect to competition policy, the Government supports the establishment of a multilateral agreement on competition policy on the understanding that such an agreement would not prejudice the independence of competition authorities. A multilateral agreement could include mechanisms for voluntary cooperation but would not interfere with ongoing, case-specific cooperation that occurs under bilateral cooperation arrangements. A WTO framework for cooperation would likely support capacity-building and technical assistance, and provide opportunity for the exchange of views on competition policy issues which would be of particular value for newly-established authorities in developing countries. WTO cooperation provisions, however, will not take the place of bilateral arrangements which provide case-related enforcement activities.

TRADE AND ENVIRONMENT

Recommendation 23

“That the federal government urgently examine recent environment-related decisions at the WTO Appellate Body in an effort to determine the extent to which WTO case law has evolved and whether or not there is a pressing need for negotiations on the relationship between the trade obligations contained in Multilateral Environmental Agreements and existing WTO rules.”

With respect to this recommendation, the Government continually analyzes and assesses all WTO Panel and Appellate Body decisions, including those relating to the





environment. Panel and Appellate Body decisions dealing with environmental measures have been few in number but the reasoning in those decisions indicates that the WTO rules are flexible enough to accommodate such measures as long as they are scientifically based, and are not applied in a manner that is arbitrarily discriminatory or a disguised restriction on international trade. To date, no WTO Member has challenged the WTO consistency of the measures implemented by another Member to give effect to specific trade measures contained in multilateral environmental agreements (MEAs).

Several MEAs have been negotiated, and others may be negotiated in future, which incorporate trade-related measures in order to achieve their objectives. Canada had argued, in the regular work programme of the Committee on Trade and Environment prior to Doha, that it would be prudent, both for trade and environmental reasons, for WTO Members to clarify the relationship between WTO rules and trade measures in MEAs. Canada had supported further work on this issue, short of negotiations, going into the Doha Conference.

The Government believes that liberalized trade and environmental protection can and should be mutually supportive, and that liberalized trade is compatible with sustainable development. It is essential to foster coordination and cooperation, both domestically and internationally, to meet the cross-cutting nature of trade and environment issues. The Government is pleased with the inclusion of environment and sustainable development elements in the Doha Development Agenda, which represent a significant advance in integrating environmental considerations in the WTO, as well as the call for environment negotiations, including the reduction or elimination of remaining tariff and non-tariff barriers to trade in environmental goods and services.

The Ministerial Declaration mandates negotiations on the relationship between existing WTO rules and specific trade obligations in MEAs. These negotiations are limited to the specific situation where a WTO Member is also a Party to the MEA and there are additional conditions in the provisions of paragraph 32. The Government's goal in these negotiations will be to take advantage of this unique opportunity to ensure that the outcome of the negotiations reinforces mutually supportive multilateral trade and environment policies, and benefits both the multilateral trade system and multilateral environmental governance. The Doha Ministerial Declaration also refers to the regular work programme of the Committee on Trade and Environment, in which the discussions on other aspects of the WTO-MEA relationship can continue. The Committee will be preparing a report on all elements of its work programme for the Autumn 2003 Fifth Ministerial, which, where appropriate, is to include recommendations with respect to future action, including the desirability of negotiations.





The Doha Development Agenda is a carefully negotiated package reflecting the priorities of various WTO Members. Progress, or its absence, in one area of the negotiations can affect other negotiating groups. Canada will work to ensure that the negotiations on the relationship between WTO rules and specific trade obligations in MEAs are constructive and keep pace with progress in other negotiating groups. The Department of Foreign Affairs and International Trade coordinates the development of Canada's position in these negotiations in close cooperation with Environment Canada and other departments, including Industry Canada and the Canadian International Development Agency (CIDA).

Recommendation 24

“That Canada actively pursue at the WTO, the reduction of barriers to trade in the environmental goods and services industry. In negotiating this position at the WTO, Canada should also be mindful of the potential limitations that barriers to trade in services may have on the ability of Canadian firms to offer product support and after-sales services for their environmental products.”

The Government agrees with this recommendation. The negotiations on the reduction or elimination of tariff and non-tariff barriers to environmental goods and services is clearly an area where trade liberalization will be good for the environment, trade and development, a “win-win-win” scenario.

Canada has significant export interests in environmental services, including, but not limited to, the areas identified in the SCFAIT Report. Canada is working to reduce barriers to trade in environmental services in the GATS negotiations. Negotiations on environmental goods will take place in the Non-Agricultural Market Access Negotiating (NAMAN) Group. The Committee on Trade and Environment in Special Session will monitor progress in both these areas and discuss definitions. Coordination between Canadian negotiators in all three negotiating groups is on-going to ensure coherence and to achieve synergies between liberalization in environmental goods and services sectors.

Liberalization in this sector has long been a priority for Canada. In 1997, Canada was one of four economies in APEC which identified environmental goods and services as an industry sector with potential for accelerated trade liberalization. Canadian technical experts worked with other countries to develop a trade liberalization proposal for the sector based on previous OECD work. The resulting proposal was presented and endorsed by APEC leaders at their annual meeting in Kuala Lumpur, in November 1998. Canada believes that the APEC work can provide a basis for the negotiations on environmental goods taking place in the WTO.





Recommendation 25

"That to eliminate ambiguity on the subject of bulk water exports, the federal government conclusively demonstrate to Canadians its legal understanding of how the Doha negotiating mandate does not compromise its position that no such export from Canada is permitted. Furthermore, Canadian negotiators should ensure that no ambiguity exists on Canada's position on this subject during the forthcoming round of trade negotiations. Finally, upon the conclusion of the negotiations, the federal government should provide to all Canadians its legal interpretation of any negotiated agreement in order to minimize any further misunderstandings."

The Government's position on water is clear: to prohibit bulk water removals from all major Canadian water basins to ensure that this critical freshwater resource is protected for future generations. Prohibiting the bulk removal of this vital natural resource protects the ecosystems and communities that depend upon a sustainable supply of water. Legislation was passed on December 18, 2001 that prohibits bulk removals and transfers of boundary waters from water basins in Canada and establishes a licensing regime for in-basin activities in Canada involving boundary waters that could affect natural levels or flows of water on the other side of the border. As part of the Government's strategy, the Minister of the Environment worked with the provinces and territories to ensure that all of Canada's freshwater resources are protected, and today all provinces have already put in place or are developing legislation or regulations to prohibit bulk water removal from within their jurisdiction.

The Government is committed to maintaining Canada's sovereignty over water. Nothing in the World Trade Organization agreements obliges Canada to exploit its water for commercial use. Canadian governments have full sovereignty over the management of water in its natural state, and in exercising this sovereignty, they are not constrained by trade agreements.

Canada's position in the negotiations at the WTO is and will continue to be fully consistent with this policy. Canadian negotiators are fully cognizant of the Government's position and will reflect it in all areas of the negotiations. In addition to consulting widely with Canadians in preparation for negotiations, it is the Government's practice to inform Canadians of the results of negotiations and to make public the text of negotiated agreements.





TRANSPARENCY AND OUTREACH

Recommendation 26

“That the Government of Canada actively and with renewed urgency continue its efforts to achieve WTO consensus on the establishment of a permanent WTO parliamentary mechanism to provide closer association of Members of Parliaments and elected officials with the work of the WTO, and in connecting the WTO with citizens and the global public. Issues to be addressed in designing such a mechanism include: how to structure and finance the organization; how to determine representation; and how to define its institutional links with the WTO.”

Canada actively supports the Inter-Parliamentary Union (IPU) in organizing events to raise awareness of the valuable role that Parliamentarians can play in promoting greater transparency and engagement during trade negotiations and the two-way flow of information between citizens and the WTO members. Canada supported the resolution adopted by the IPU in Doha that proposed the establishment of a steering group which, among other objectives, would prepare options for the establishment of a parliamentary dimension for the WTO. Canada supported a reference in the Doha Ministerial Declaration to their role in this regard. Although, in the end, no reference was made in the Declaration due to a lack of consensus, Canada continues to support the work of the Steering Committee established by the IPU to continue examining this issue. Moreover, the Government continues to advocate regular informal meetings of Parliamentarians to discuss WTO and trade matters.

Recommendation 27

“That the Government of Canada revisit this Sub-Committee’s Recommendation 14 contained in its June 2001 report on Canada-Europe Economic Relations (Crossing The Atlantic: Expanding The Economic Relationship Between Canada And Europe) and work together with like-minded countries to encourage the WTO to craft and employ more formal, efficient and effective decision-making procedures within its organization. Separate procedures should be developed to cover both administrative (i.e. process) decisions and those involving trade issues.”

The Government agrees with this recommendation, and continues to work with like-minded WTO Members to ensure that WTO decision-making is efficient, transparent, and inclusive. Consistent with fifty years of combined GATT and WTO practices, the WTO operates on a consensus-based decision-making model. Although voting is possible in limited scenarios, this option has rarely been exercised. Most commenta-





tors acknowledge that consensus-based decision-making is the best formula to ensure that the process is inclusive and that the outcome reflects the interests of all 144 WTO Members.

Extensive work on improving internal transparency and strengthening the WTO decision-making process was undertaken by Members in 2000 and 2001, culminating in the successful launch of the Doha Development Agenda at the Fourth Ministerial Conference. The draft Declaration that emerged from the Geneva preparatory process and formed the basis on which Ministers launched negotiations at Doha was a concise and unbracketed nine-page document, the result of several months of intensive and wide-ranging bilateral, plurilateral, and multilateral consultations undertaken by the General Council Chair with active Canadian participation. The effective preparations for this Conference, together with a negotiating process that was far more transparent and inclusive than was the case at previous trade ministerial conferences, undoubtedly contributed to its successful outcome.

On the establishment of a small, informal steering committee that would be representative of the broader WTO membership to help develop consensus on trade issues during critical moments, this was discussed at some length in the General Council in 2000. However, there was no broad support for it among WTO Members.

With respect to internal decision making, WTO Members recently agreed to a new set of streamlined procedures for the circulation and derestriction of WTO documents. In addition, discussions are currently ongoing in the WTO to develop new procedures for the selection of Directors-General, with a view to avoiding split and protracted decisions.

Recommendation 28

“That the federal government propose to WTO Members that the International Labour Organization and the United Nations Environment Programme be allowed to contribute their specialized expertise to the negotiating process.”

The Government agrees with this recommendation. The Government recognizes the valuable contribution of the International Labour Organization (ILO) and the United Nations Environment Program (UNEP) in building understanding of, and appreciation for, the relationship between trade and labour, and trade and the environment. Therefore, the expertise and perspectives that these organizations can offer from their respective mandates are welcome. They may come in a variety of forms, such as analytical papers or presentations at annual WTO symposia organized in Geneva, or at conferences and/or meetings jointly organized by these organizations with the WTO.





The WTO and the ILO Secretariats co-operate on an ongoing basis, including in the deliberations of the ILO Governing Council's Working Party on the Social Dimensions of Globalisation, which Ministers noted in the Doha Declaration. The WTO Director-General was a keynote participant at the Working Party's March 2002 meeting, which focused on the recent establishment of the ILO's *World Commission on the Social Dimension of Globalisation*. He confirmed that the WTO Secretariat will collaborate with the ILO Secretariat in providing input to assist the Commission in preparing its report.

Cooperation between the WTO Secretariat, Secretariats of Multilateral Environmental Agreements, and the UNEP is extensive and has included collaboration on conferences and seminars to help build capacity on trade and environment, as well as information exchanges and briefings for the WTO Committee on Trade and Environment. With Canada's encouragement, in 1999 the WTO and UNEP Secretariats pledged to further enhance their cooperation, building upon the global arrangement reached between the WTO and the United Nations in 1995.

With respect to the negotiations launched at Doha, Canada has strongly advocated that all intergovernmental organizations currently accredited to observe WTO bodies also be granted the right to observe the corresponding negotiating bodies. In the case of the environment negotiations, this would mean that UNEP, an observer to the Committee on Trade and Environment (CTE), would be permitted to attend meetings of the CTE in Special Session (where the actual negotiations take place) and to contribute its specialized expertise to the process.

Although the ILO has been an observer at recent WTO Ministerial Conferences, including Doha, it is not an observer in the General Council or any of the WTO Committees or Councils, nor has it requested observer status in any of these bodies. In the ongoing discussions regarding which criteria should be applied to future requests from international inter-governmental organizations wishing to observe the General Council, Canada supports criteria under which, *inter alia*, the ILO would be welcome to observe, should it so request.

DEMOCRATIC RIGHTS

Recommendation 29

"That the Government of Canada promote the injection of clauses within WTO agreements that would tie countries' access to the benefits from WTO membership to proven respect for democratic rights."





The WTO does not have the mandate or the expertise to determine which among its Members respect democratic rights. The WTO administers the framework of rules governing trade between Members. It provides a forum for trade negotiations; for monitoring the implementation of obligations and commitments under its agreements; for the review of Members' trade policies and practices, and other technical assistance activities; and for settling disputes between Members arising under the WTO agreements. The WTO can best support the promotion of democracy among its Members through its contribution to economic prosperity and the maintenance of a rules-based system. Increasing national income can contribute resources necessary for the promotion and protection of human rights and good governance that are crucial to democracy. Similarly, the rule of law that is cultivated for commerce will also be available for the protection of human rights and good governance.

The Government also believes that respect for democratic principles and human rights is necessary for economic prosperity. Consequently, the promotion of greater coherence of international economic and social policy is an important objective of the Government. Canada strives to build understanding amongst its trading partners about how respect for human rights and democratic principles fit into a coherent whole that contributes to and benefits from opportunities presented by trade and investment. It does this through a variety of initiatives at the bilateral, regional and global level. A good example is the Summit of the Americas process, which provides a framework for parallel progress on a broad range of political, economic and social issues. The development of the Summit's "democracy clause" was a singular achievement of the Quebec Summit of the Americas.

Success in reaching Canada's objectives of promoting economic prosperity, as well as democratic principles and human rights, requires flexibility, both in choosing where to pursue initiatives and how to measure success. It also requires building on the particular strengths of each of the international institutions in which Canada is active.

Canada's trade policy seeks to take account of the work in international fora that contributes to sustainable development in all its facets, including economic development, democracy, human rights and good governance, and environmental protection. To the extent that the deliberations of these other fora are related to international trade, the Government endeavours to take them into account in its international trade policy, including in the WTO.

